POLICY PAPER

PP 20 - 17
Juillet 2020

L'ETAT AU RÉVÉLATEUR DE LA COVID-19

Par

A. Bassou | A. Boucetta | K. Chegraoui | N. Chekrouni | Y. Drissi Daoudi | M. Dryef | K. El Aynaoui | R. El Houdaigui | A. El Ouassif | L. Jaidi | M. Loulichki | M. Rezrazi | A. Saaf

POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH
THINK • STIMULATE • BRIDGE

L'Etat au Révélateur de la COVID-19

Résumé Analytique :

La crise de la COVID-19 aura été tant un point de départ que le révélateur de profonds bouleversements économiques, sociaux, et humains au Maroc et dans le reste du monde. Cette pandémie aura également été à l'origine d'un vent d'incertitude pour les populations, entraînant ainsi de fortes répercussions sur la santé publique, la quiétude de l'humain et sa sécurité. En effet, les dimensions sécuritaire et sanitaire, ainsi que les enjeux posés, ont contribué à la consécration de l'Etat comme seule entité capable de protéger les populations et contrecarrer les impacts négatifs de la crise.

L'influence des Etats – qui se caractérisait par un désengagement progressif et leur retrait de plusieurs secteurs clés – se voit ici renforcée par l'idée que seul un Etat social fort, régulateur et doté de moyens importants, est capable de recevoir et d'amortir les chocs. Néanmoins, plusieurs défis se posent aux institutions des pays.

Bien que les populations voient leur relation avec l'Etat changer afin d'inclure leurs intérêts et besoins, la question de l'impact et du rôle des collectivités territoriales reste en suspens. En effet, il a été donné d'observer une faible implication des élus locaux et des services déconcentrés dans leur traitement de la pandémie. Une décentralisation inachevée et une déconcentration hésitante sont dans une large mesure la cause de ce phénomène. Il faudra ainsi penser un renouvellement des relations entre l'Etat et les collectivités locales pour parvenir à la formulation de politiques novatrices qui viseraient à réduire les fractures sociales et territoriales.

Les Etats se voient également amenés à gérer le flux de l'information à l'ère du digital, où la presse traditionnelle se voit supplantée dans son rôle au profit d'individus souvent véhiculant rumeurs et désinformations à travers les réseaux sociaux. Ces derniers se voient avantagés par leur instantanéité, universalité, mais également grâce au fait qu'ils ne sont pas tenus par l'opinion publique aux mêmes standards que les institutions journalistiques et médias. L'avenir de la communication de crise s'annonce ainsi complexe et multicanal. Elle devra s'adapter à des populations, moyens, et pratiques en constante évolution.

La force des chocs ressentis au travers de la présente crise – et sa déstabilisation du fonctionnement usuel des sociétés actuelles – permet également de renvoyer à la question de la sécurité et de l'autonomie stratégique. Il est ainsi nécessaire de souligner le besoin d'une autonomie au travers d'une production nationale conséquente qui favoriserait la sécurité sanitaire et alimentaire du pays. Dès lors, il devient impératif de faire figurer le risque épidémique au rang des priorités de la politique de défense et de sécurité de l'Etat – au même titre que les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC). Ce processus d'adaptation devra s'appuyer sur une nouvelle grammaire de la sécurité incluant la « re-conceptualisation » du continuum défense-sécurité et l'institutionnalisation de la recherche scientifique civile et militaire.

Malgré le fait que la pandémie ait contribué à la réhabilitation du rôle de l'Etat comme puissance publique – protectrice, et pourvoyeuse d'assistance aux plus vulnérables –, certaines populations se sont retrouvées mises à mal par les mesures d'urgence sanitaire décrétées par les autorités. En effet, comme ailleurs, la COVID-19 aura eu pour effet de cantonner l'ensemble de la population marocaine à domicile au travers de mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire. De fait, le confinement aura eu pour incidence d'enfermer certaines femmes avec leurs oppresseurs et de les assujettir à des violences physiques, verbales, sexuelles, ou encore psychologiques en hausse – sans issue de secours potentielle. Bien que le Maroc ait pris des initiatives afin de combattre cela, telles que les applications mobiles, une majorité de femmes ne disposent pas des prérequis nécessaires pour accéder à ces services compte tenu du taux d'analphabétisme de la population qui reste toujours conséquent. Cela aura ainsi permis de mettre l'accent sur l'importance que revêt la mise en avant d'un leadership féminin, aussi bien politique, économique, que social pour contribuer à apporter des réponses à ces problématiques.

De plus, le Maroc ayant adopté très tôt des mesures d'assistance financière dans le but d'aider les travailleurs touchés par l'arrêt d'activité – prescrit par les autorités dans le cadre de ses protocoles sanitaires –, les salariés affiliés à la CNSS et en arrêt temporaire de travail, ainsi que les populations démunies porteuses de la carte RAMED ont pu percevoir certaines aides. Néanmoins, la population des migrants irréguliers, travaillant majoritairement dans le secteur informel, s'est vue davantage fragilisée. Une coopération entre acteurs étatiques et non-étatiques semble avoir été donc nécessaire pour pallier à ces manques et aider ces populations à survivre à l'aspect économique et sanitaire de cette crise.

Le Maroc, comme le reste du monde, est aujourd'hui confronté à une nouvelle étape dans sa gestion de la crise liée à la COVID-19 – celle du déconfinement. Les établissements de santé devront alors concilier entre la gestion de patients post-confinement positifs, et le flux usuellement enregistré.

Cette crise aura également exacerbé l'aspect primordial du rôle du Ministère de la Santé, ainsi que sa gestion et ses attributions qui n'en seront que plus observées. Tout un ensemble de questions se posent aujourd'hui, dont le projet de Loi des Finances, les prochains enjeux électoraux de 2021, le profil du Ministre chargé du portefeuille de la Santé publique, les questions de sécurité médicale et sanitaire, ou encore la place des ODDs (Objectifs de développement durable) en temps d'urgence sanitaire – auxquelles il conviendra de répondre.

A l'international, la pandémie actuelle a également mis à nu les carences du système multilatéral et son incapacité à prendre en charge une menace collective imprévisible. En l'absence d'un leadership américain pro-multilatéral, il appartient aux pays attachés aux valeurs de cette approche collective et solidaire des relations internationales d'en préserver l'esprit et les principes en attendant que soient réunies les conditions d'une réforme des principales instances du multilatéralisme.

Dans le Royaume, la pandémie aura permis de renouer les relations entre la population et un Etat dont l'interventionnisme est d'ordinaire critiqué. Ce dernier a à la fois pu rassurer les Marocains sur les mesures relevant de la Santé, les rasséréner contre l'inquiétude et les assurer contre l'insécurité.

De fait, divers impératifs incombent aux pouvoirs publics, dont ceux de l'efficacité économique, de la concurrentiabilité, de la compétitivité, du respect de la souveraineté économique, de la garantie de la sécurité humaine, de la prise en charge d'une solidarité sociale, mais également celui de l'inclusion d'entreprises et acteurs sociaux dans la réflexion d'une réponse à la crise et l'ébauche d'une éventuelle relance.

La question se pose alors quant à l'évolution de cette relation entre citoyens et pouvoirs publics dans un monde post-pandémie.

ملخص "الدولة في محك كوفيد 19"

شكلت أزمة كوفيد 19 نقطة بداية وسبب بروز اضطرابات اقتصادية واجتماعية وإنسانية عميقة في المغرب وفي العالم بأسره. كما أدت هذه الجائحة إلى تنامي رياح الشكوك في أوساط الساكنة، وكانت عواقبها وخيمة على الصحة العامة وعلى طمأنينة الإنسان وأمنه. وساهمت بالفعل الأبعاد الأمنية والصحية، ناهيك عن التحديات المطروحة، على اعتبار الدولة الهيئة الوحيدة القادرة على حماية السكان ومواجهة تأثيرات الأزمة السلبية.

وتعزز تأثير الدول -الذي كان يتميز بتراجعه التدريجي وبانسحابها من عدة قطاعات أساسية- بعد أن تبين أن الدولة الاجتماعية القوية، ذات الصلاحيات التنظيمية والموارد المهمة، هي وحدها القادرة على التعامل مع الصدمات والتقليل من وقعها. رغم ذلك مازالت العديد من التحديات قائمة أمام مؤسسات البلاد.

ورغم أن السكان يلاحظون حدوث تغيير في علاقتهم بالدولة من أجل أخذ مصالحهم وحاجياتهم في الحسبان، إلا أن مسألة تأثير الجماعات الترابية ودورها مازالت معلقة. وقد تم الوقوف بالفعل على غياب المنتخبين المحليين ولامبالاة المصالح الخارجية في معالجة الوباء. وتعد اللامركزية غير المكتملة وعدم التمركز المتردد سبب هذه الظاهرة. وينبغي بالتالي التفكير في تجديد العلاقات بين الدولة والجماعات المحلية من أجل تصور سياسات مبتكرة تهدف إلى تقليص الفوارق الاجتماعية والمجالية.

كما وجدت الدول نفسها مضطرة إلى تدبير تدفق المعلومات في العصر الرقمي، حيث وجدت الصحافة التقليدية نفسها تخسر أدوارها لفائدة أفراد ينقلون في الغالب الإشاعات أو الأخبار الزائفة عبر الشبكات الاجتماعية. ويكون وقع هؤلاء أكبر بالنظر إلى الطابع الفوري والكوني للمنشورات، ناهيك عن عدم خضوعهم في نظر الرأي العام لنفس القواعد والمعايير التي تخضع لها المؤسسات الصحفية والإعلامية. وسيكون مستقبل التواصل الخاص بالأزمات معقدا ومتعدد القنوات. وينبغي أن يتأقلم هذا التواصل مع ساكنة وموارد وممارسات في تطور مستمر.

وتحيل قوة الصدمات الناجمة عن الأزمة الحالية – وزعزعتها للسير العادي للمجتمعات الراهنة- على سؤال الأمن والاستقلالية الاستراتيجية. وتجدر بالتالي الإشارة إلى الحاجة إلى الاستقلالية عبر إنتاج وطني مهم قادر على النهوض بالأمن الصحي والغذائي للبلاد. علاوة على ذلك، أضحى من الواجب إدراج الخطر الوبائي ضمن أولويات سياسة الدفاع والأمن – على غرار المخاطر النووية والإشعاعية والجرثومية والكميائية. ويجب أن يستند مسلسل التكيف على خطاب أمني جديد، يشمل "إعادة تعريف" متوالية الدفاع-الأمن ومأسسة البحث العلمي المدني-العسكري في إطار "وكالة مغربية للدفاع".

ورغم مساهمة الجائحة في إعادة الاعتبار لدور الدولة كقوة عمومية –ضامنة للحماية وموفرة للرعاية للفئات المعوزة-، إلا أن بعض فئات الساكنة عانت من إجراءات حالة الطوارئ الصحية التي طبقتها السلطات. وكما حدث في بلدان أخرى، تسبب كوفيد 19 في بقاء مجموع سكان المغرب في مساكنهم عملا بالإجراءات المتعلقة بحالة الطوارئ الصحية. حيث أجبر الحجر الصحي بعض النساء على المكوث مع معنفيهم، وجعلهن عرضة لعنف جسدي ولفظي وجنسي وحتى نفسي متزايد ودون أي إغاثة ممكنة. ورغم إطلاق المغرب لمبادرات من أجل مواجهة هذا الأمر، من قبيل تطبيقات الهواتف المحمولة، إلا أن غالبية النساء غير قادرات على الوصول إلى هذه الخدمات بحكم ارتفاع معدلات الأمية. كما سمح هذا الأمر بالتركيز على أهمية تشجيع القيادة النسائية، السياسية والاقتصادية والاجتماعية، من أجل المساهمة في الاستجابة لهذه الإشكاليات.

إضافة إلى ما سبق، قرر المغرب مبكرا تقديم مساعدات مالية من أجل مد يد العون للعمال المتوقفين عن العمل بسبب الحجر الصحي، سواء تعلق الامر بالأجراء المنخرطين في الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي المتوقفين مؤقتا عن العمل أو الفئات المعوزة المتوفرة على بطاقة راميد. غير أن هذه المساعدات لم تشمل المهاجرين غير النظاميين، وأغلبهم من العاملين في القطاع غير المهيكل، مما أدى إلى تفاقم أوضاعهم. وكان من الواجب تعزيز التعاون بين الفاعليين التابعين للدولة وغيرهم من أجل سد هذه الثغرات ومساعدة هذه الفئة من الساكنة على تجاوز الجوانب الاقتصادية والصحية لهذه الأزمة.

ويمر المغرب حاليا، على غرار بقية بلدان العالم، بمرحلة جديدة من مراحل تدبير الأزمة المرتبطة بكوفيد 19، أي إجراءات رفع الحجر. ويتعين على المؤسسات الصحية بعد رفع الحجر التوفيق بين تدبير المرضى المصابين بالفيروس والتدفق العادي للمرضى الآخرين. كما سلطت هذه الأزمة الضوء على الدور الحيوي الذي تضطلع به وزارة الصحة وكذا صلاحياتها واختصاصاتها، وزادت من الاهتمام بها. حيث تطرح في الوقت الراهن مجموعة من الأسئلة، بما ذلك أسئلة حول مشروع قانون المالية والاستحقاقات الانتخابية المقبلة 2021 ومواصفات الوزير المكلف بقطاع الصحة العمومية، ناهيك عن أسئلة الأمن الطبي والصحي وكذا مكانة أهداف التنمية المستدامة في زمن الطوارئ الصحية. وينبغي بطبيعة الحال الإجابة عن هذه الأسئلة كلها.

على الصعيد الدولي، عرى الوباء الحالي نواقص النظام المتعدد الأطراف، وأظهر عدم قدرته على مواجهة تهديد جماعي غير متوقع. وفي غياب ريادة أمريكية للنظام المتعدد الأطراف، ينبغي على البلدان المتمسكة بقيم هذه المقاربة الجماعية والتضامنية للعلاقات الدولية الحفاظ على الروح والمبادئ في انتظار أن تجتمع شروط إصلاح هيئات النظام المتعدد الأطراف الرئيسية.

أما على صعيد المملكة المغربية، فقد سمحت الجائحة بإعادة ربط العلاقات بين الساكنة والدولة التي كانت تدخلاتها عادة موضوع انتقادات. حيث استطاعت الدولة طمأنة المغاربة بخصوص الإجراءات الصحية، وقللت على هذا النحو من المخاوف والشكوك.

وتقع على كاهل السلطات العمومية واجبات متنوعة، بما في ذلك السهر على الفعالية الاقتصادية والتنافسية واحترام السيادة الاقتصادية وضمان الأمن البشري والتكفل بالتضامن الاجتماعي، ناهيك عن دمج المقاولات والفاعلين الاجتماعيين في التفكير في حلول الأزمة وسبل الإقلاع المنتظر.

مما يطرح بالتالي سؤال تطور هذه العلاقة بين المواطنين والسلطات العمومية في عالم ما بعد الجائحة.

Table des matières

Chapitre 1 : Vers un Etat « pleinement » social ? **7**

Chapitre 2 : Expertise et monde académiques **9**

COVID-19 et monde académique : l'exacerbation d'un besoin d'interactions 9

Décisions politiques et expertise : des passerelles à instaurer 11

Chapitre 3 : Le malaise de l'administration territoriale **12**

Chapitre 4 : Adapter la défense aux exigences de l'autonomie stratégique **15**

Re-rationaliser le continuum défense-sécurité 15

Coordonner la recherche scientifique duale : vers une Agence marocaine de défense 16

Chapitre 5 : Etat et coopération internationale **17**

La réhabilitation du rôle de l'Etat 18

Une approche "Humanity First" 19

Chapitre 6 : COVID-19 : Santé publique au Maroc et post-confinement **21**

Réorganisation de l'Organigramme et des priorités au sein du Ministère 21

Chapitre 7 : L'Etat au Maroc face à la crise : récit d'une résilience nationale **25**

Une histoire singulière : un patriotisme et une nation 25

Chapitre 8 : L'après-COVID-19 : l'impératif de l'inflexion de l'action économique publique **29**

L'impératif de l'efficacité économique 29

L'impératif de la concurrentiabilité 30

L'impératif de la compétitivité 30

L'impératif de la sécurité humaine 31

L'impératif de la solidarité sociale 31

L'impératif d'un partenariat multi-acteurs : 32

Chapitre 9 : Ordre public post-pandémie : la soft-authority **33**

L'Etat appelé à la rescousse 33

Chapitre 10 : Médias, réseaux sociaux et communication politique en temps de crise **36**

Chapitre 11 : État et politique des genres **39**

La violence à l'égard des femmes 39

Les femmes dans les secteurs les plus touchés 41

Quel rôle pour le leadership féminin ? 41

Transformer la pandémie en opportunité 42

Chapitre 12 : Le migrant dans les politiques publiques **44**

Des mesures alternatives de prise en charge des migrants irréguliers dans le contexte de la COVID-19 45

Conclusion **47**

Chapitre 1 : Vers un Etat « pleinement » social ?

Au-delà des diagnostics établis sur le social jusqu'à ce jour au Maroc, à l'épreuve de la pandémie, les dimensions régaliennes sont fortement exigées dans les domaines sociaux tels que la protection sociale, la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, loin devant les autres acteurs réduits au rang d'éléments d'appoint. L'Etat est sollicité pour mettre en place un système de santé pérenne, efficace, avec une couverture médicale et sociale généralisée, accessible, à l'ensemble des couches sociales et des professions, déployée territorialement et équitablement. La concrétisation de cet « Etat délibérément social, stratège et interventionniste », profilé en termes généraux par la Constitution de juillet 2011 remonte au premier plan du débat public en cours.

Le modèle économique à l'œuvre jusqu'à ce jour, d'inspiration néolibérale, construit pendant des décennies autour du désengagement de l'Etat, de la déréglementation, de la promotion d'un secteur privé, en l'absence de garde-fous sociaux, a conduit à un déclassement relatif des politiques sociales et au creusement des inégalités sociales.

L'Etat social auquel on pense aujourd'hui ne saurait se contenter de compléter les systèmes de protection existants, ou d'adopter une approche à peine élargie de la question sociale afin de compenser les défaillances du marché, de réduire l'impact des chocs économiques (ou pandémiques) sur les couches sociales plus exposées aux risques (chômage, maladie, perte de revenus), ou d'envisager les politiques sociales sous l'angle de la construction de filets de sécurité passifs, ou de prioriser l'adoption de programmes limités de transferts de revenus, ciblés en principe sur les plus pauvres, ou enfin de concevoir des programmes de micro-crédit et de micro-assurance, bref de procéder à une gestion sociale des risques .

Une situation limite comme celle vécue actuellement avec la pandémie de la COVID-19 a fait ressortir avec force l'urgence et la nécessité de reconquérir la souveraineté nationale concernant la conception et la mise en œuvre des politiques sociales dans leur intégralité (la santé, l'éducation/formation, les services sociaux dans leur diversité…) en plus des choix économiques fondamentaux autour desquels ce concept de « social » s'articule. Il apparaît clairement que la puissance publique dans ce type de circonstances peut avoir difficilement un substitut. La demande d'une protection sociale large, voire universelle, construite autour de prestations sociales variées (retraite, allocations familiales et allocations chômage garanties pour tous), de transferts sociaux multiples et de filets sociaux pour les personnes hors système, de services publics variés, accessibles à tous et de qualité, prend une force croissante.

L'Etat social en gestation ne saurait se réduire aux tâches de sapeur-pompier prenant des mesures conjoncturelles pour parer aux urgences des situations sociales à risque, même s'il est doté d'une véritable stratégie sociale financée sur la durée, ce qui n'est pas encore le cas. Face aux mutations sociales connues par le Maroc, l'unification des rubriques de la protection sociale comme principale perspective de réforme est loin de répondre aux nouveaux impératifs de la réalité. La perspective d'un Etat « pleinement » social exige un changement de paradigme, une transformation sociale.

Dans les attentes actuelles se dégage la perspective d'un socle de politiques sociales fortes, « protégeant » l'homme, l'imprégnant des valeurs de citoyenneté, de solidarité,

de responsabilité, de don de soi. La quête marocaine d'un Etat social appelle à de nouvelles formes d'autorité, une nouvelle légitimité, des élans de solidarité massifs, un niveau appréciable de responsabilité, le raffermissement du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, de nouveaux contenus de la citoyenneté, le rejet de la marchandisation et de la recherche de la rentabilité à tout prix, des politiques publiques appropriées.

L'Etat social ainsi esquissé est censé se libérer du fardeau des politiques d'austérité et des restrictions budgétaires, et intégrer dans son tableau de bord non pas les indicateurs du taux de déficit et d'inflation, mais de couverture médicale et sociale universelle, de scolarisation généralisée, d'éradication de la pauvreté, de la précarité, de la marginalité et de l'exclusion sociales. Son action serait multidimensionnelle, appréciable en termes de capacité de réaction, de mesures pertinentes mises en place, à différents niveaux. Cet Etat pleinement social, se conjuguerait nécessairement avec la perspective d'un Etat stratège et développeur.

Les citoyens ont besoin d'un Etat fort et juste qui les protège sur tous les plans, en particulier sur le plan social, d'où le caractère prioritaire des politiques de protection et de solidarité sociales, plaçant le citoyen et ses besoins au centre des préoccupations. L'investissement public devrait augmenter substantiellement dans les secteurs sociaux. La réforme fiscale servira à financer une partie de l'augmentation des dépenses. De ce point de vue, la portée de l'État social est souvent sous-estimée : dans une économie mixte comme la nôtre, marquée par le marché et l'intervention publique, des sphères entières d'activité échappent déjà dans la situation actuelle au capital comme cela est précisément le cas de la protection sociale et des services publics. La distribution par l'État social est massive opérant plus par la dépense publique que par la fiscalité.

Dans la situation marocaine, un tel Etat « pleinement » social est-il envisageable ou relève-t-il simplement de l'utopie ?

Chapitre 2 : Expertise et mondes académiques

La crise liée à la pandémie de la COVID-19, dont les effets économiques, sociaux, humains et politiques ont été fortement ressentis, a incidemment permis de mettre en lumière une multitude de points forts, mais également de défis propices à favoriser l'amélioration de l'action de l'Etat.

La désignation, par la population, de l'autorité centrale comme point focal de ses revendications et espoirs quant à la gestion de crise aura pour effet de responsabiliser l'Etat qui se doit de prendre des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire global, renforcé dans une certaine mesure par l'adhésion des citoyens à un système de fortes régulations dans le but d'enrayer la propagation de la maladie et de se prémunir contre ses potentielles conséquences humaines.

Afin de pallier à un progrès paralysé, il conviendrait de rationaliser l'action de l'Etat au travers de sa pleine possession et mise à profit de moyens d'élaboration de politiques publiques à sa disposition, grâce, notamment, à un monde académique riche en perspectives.

Cette force de proposition nécessite d'être intégrée dans l'élaboration des politiques publiques et sectorielles, afin d'en libérer la réflexion de toutes considérations ou biais partisans qui favoriseraient le maintien d'un statu quo, au détriment de la mise en place de nouvelles réformes. Le secteur économique est un exemple pertinent de ce besoin d'actualisation.

COVID-19 et monde académique : l'exacerbation d'un besoin d'interactions

Au Maroc, la réponse de l'Etat face à la crise de la COVID-19 a été la preuve de la capacité des pouvoirs publics à concentrer leur action sur un objectif clair – ici, celui de faire face à l'exposition des citoyens à la maladie – en plaçant les considérations humaines au premier plan de ses préoccupations. Les Ministères de l'Intérieur et de la Santé ont ainsi agi en étroite collaboration afin de déployer une réponse médicale – renforcée par les courageux efforts démontrés par le personnel soignant, ainsi que par la mise à profit des Forces Armées Royales – mais également par l'application de mesures de contrôle et de confinement par les services de sécurité et les agents de l'autorité déconcentrée.

La contrainte extérieure n'est pas une fatalité, pas plus que les « normes internationales », dont l'invocation tend à paralyser le débat. Ces normes concernent plus les pays avancés que les pays en voie de développement tels que le Maroc. La trajectoire de développement du Royaume, qui s'avère déjà exemplaire et vers laquelle se tournent avec intérêt nombre de pays africains, rend possible la réappropriation de normes qui nous sont propres, pour en tirer bénéfice.

Ainsi, il convient de souligner que les apports de la science se trouvent au cœur de l'esprit d'innovation et de la compétitivité des entreprises. Ils devraient aussi être mis au service des décideurs, des cadres et des formateurs. Le monde académique offre un espace de recul et de réflexion permettant de s'exprimer et de penser librement.

Des laboratoires de recherche en lien avec les politiques publiques sont possibles, dont l'expérience est à matérialiser au sein des centres de recherches universitaires marocains. Les dimensions micro-économique et décentralisée de politiques publiques bienveillantes devraient être également prises en compte, ces politiques publiques étant conçues à partir des besoins des populations.

Au Maroc, le secteur de la Recherche & Développement nécessite davantage de moyens, puisque les dépenses y afférant ne représentent que 0.8% du PIB, soit en deçà de la moyenne estimée par la Banque Mondiale pour la région MENA de 0.9% du PIB et de 2.2% au niveau mondial.

Pourtant, et suite à la pandémie liée à la COVID-19, les décideurs se trouvent confrontés à la nécessité d'une analyse experte des problématiques leur étant posées – et voient donc leur attention se tourner vers le monde académique. Ainsi, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique – favorisera la création d'un programme de soutien à la recherche scientifique et technologique liée au Coronavirus, qui se verra allouer un budget de dix millions de dirhams – et qui sera détaillé.

Par conséquent, et dans ce cadre, la communauté universitaire a été conviée à s'organiser en quatre pôles régionaux, dans le but d'agréger leurs moyens et ressources humaines et de soumettre leurs propositions pour répondre aux trois thématiques – présentées ci-dessous, soumises par le Département de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique –, avec le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique – en se les répartissant par pôles de compétences.

Le Ministère chargé du programme promet une réponse avant le 15 mai 2020 aux divers projets soumis, qui s'étaleront sur une durée de 6 mois pour la première thématique à un an pour les deux thématiques s'en suivants :

- « Comment analyser et comprendre la pénétration et la propagation de l'épidémie du CoronavirusCoronavirus au Maroc ? »
- « Quelles recommandations scientifiques pour gérer la période de transition et permettre un retour au plus tôt à la situation normale dans notre pays ? »
- « Quelles leçons tirer de cette pandémie et quelles mesures préventives mettre en place pour l'avenir ? »

Malgré le caractère louable d'une telle initiative, les centres de recherches non universitaires n'ont pas été sollicités en tant que porteurs de projets.

Les institutions nationales bénéficieraient d'une présence permanente de passerelles avec le monde académique et celui de la recherche, tout aussi bien dans leurs conceptions de politiques publiques et sectorielles, que dans la formulation de leurs premières réponses suite à une crise.

Décisions politiques et expertise : des passerelles à instaurer

Le volet économique représente un exemple pertinent du décalage subsistant entre le monde des politiques et celui des experts, bien que cette relation soit manifestée au travers de plusieurs autres disciplines. En effet, les ministères sectoriels ne disposent toujours pas de conseillers ou d'équipes de conseillers spécialisés – dans ce cas en économie – et qui seraient pourtant partie intégrante du processus décisionnel.
Le Maroc voit ses experts exclues des plus hautes instances, et cela crée une spirale infernale qui détourne les étudiants des formations liées à l'économie, ou des sciences humaines, les orientant vers des études, plus valorisées, d'ingénieurs. De plus, cette séparation entre politiques et chercheurs nuit à l'ensemble, ces derniers ne pouvant apporter leur contribution lors de l'élaboration de politiques sectorielles majeures.

Pour gagner en méthode, les politiques devraient s'ouvrir davantage à des travaux de recherches scientifiques neutres qui ne seraient guère paramétrés par des considérations partisanes. Certes, il se peut que ces travaux aboutissent à des résultats contraires à ceux espérés, mais là est leur intérêt. En effet, cela permettrait de fournir aux décideurs une vue non biaisée de l'environnement qu'ils sont appelés à administrer et réguler, ainsi que les contraintes y afférentes. Ces interactions ne pourront qu'enrichir le débat public, tout en mettant à disposition de la société civile des sources d'informations crédibles à partir desquelles les différents acteurs pourront affiner leurs revendications.

Un tel changement de paradigme reviendrait à mettre en cause la prépondérance actuelle de la recherche du consensus dans les enquêtes menées sur les réalités marocaines, dévaluant ainsi une analyse économique qui, par exemple, ambitionnerait de triompher de préjugés erronés. Il est possible d'illustrer cela au travers de la persistance de la conviction qu'une gestion macroéconomique ne peut avoir qu'une faible résonnance. Cette croyance est justifiée par ses détracteurs de par la rigidité des instruments économiques face aux fluctuations cycliques. Or, il conviendrait de s'intéresser à la question sous un autre angle, puisqu'une telle rigidité ne pourrait être causée que par l'adoption d'un aspect fatidique. En effet, ces dernières décennies ont accusé une atonie des instruments économiques, provoquant autant un creusement des comptes extérieurs et publics qu'un accroissement de la dette publique, et aboutissant au final à un recours au Fonds Monétaire International comme ultime bailleur. Par ailleurs, les politiques économiques bénéficieraient de la participation de spécialistes et de chercheurs qui aideraient les décideurs à rapidement reconnaître ces fluctuations cycliques tout en apportant leur expertise et opinion sur les ajustements nécessaires afin de suivre ces changements et d'éviter les « pertes de croissance » en découlant.

Le non recours systématique aux chercheurs et experts lors de l'élaboration de toutes politiques publiques et sectorielles, ainsi que dans la formulation d'une réponse aux chocs, crises, et défis entraîne un « manque à gagner » accompagné d'un « manque à développer » pour le pays.

En dépit de l'ouverture des institutions à l'international, une telle rigidité entre experts et Administration, ainsi qu'entre secteur privé et société civile, constitue un frein à la maturation d'un écosystème favorable au développement d'un recours systématique à la sphère académique dans sa globalité. Cela empêche également une prise de décisions informée, sans oublier la perte d'une potentielle richesse estudiantine pour des filières de sciences humaines et économiques. Par conséquent, ces étudiantes et étudiants voient leurs compétences redirigées ailleurs, par peur d'un manque de perspective dans des secteurs pourtant cruciaux et essentiels au développement et à l'émergence du pays.

Chapitre 3 : Le malaise de l'administration territoriale

L'Allemagne, Etat fédéral largement décentralisé, a pu, selon de nombreux politistes, affronter avec succès la crise du Coronavirus. Dès les premiers cas signalés, la souplesse et le pragmatisme des interventions, la subsidiarité ascendante de la décision, ainsi que la coordination soutenue entre l'Etat et les Landers, ont permis de mieux contrôler la propagation de l'épidémie.

La France, Etat de tradition jacobine, a été critiquée pour dysfonctionnements relevés dans la gestion de crise. Le caractère bureaucratique et centralisé de l'administration hexagonale est particulièrement mis en cause.

Cette différence de réactivité dans les deux pays face à la pandémie de la COVID-19, ravive désormais le débat entre ceux qui préconisent le retour à l'Etat et ceux qui recommandent l'approfondissement de la décentralisation.

Au Maroc, les analyses et les regards ont porté sur les actions menées par l'Etat face à la crise, et à cette occasion, les directives du Souverain et les résultats enregistrés ont été salués. Néanmoins, le rôle des communes, des provinces et préfectures, et des régions a été peu évoqué et les élus, pour leur part, ont fait preuve d'apathie dans la gestion de la crise.

Et pourtant, au Maroc, l'article premier de la Constitution dispose que l'organisation territoriale du Royaume est décentralisée et fondée sur une régionalisation avancée. L'article 136 précise que « l'organisation régionale et territoriale repose sur les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable. »

Les lois organiques adoptées en juillet 2015 ont fixé l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales. Les élections du 4 septembre 2015 ont enfin renouvelé les conseils régionaux, et les conseils provinciaux et préfectoraux (1.590 Conseils, 32.704 élus, et 130.000 fonctionnaires et agents environ).

Sur la base des principes de subsidiarité, de coopération et de solidarité, les collectivités locales appuyées par les services déconcentrés auraient pu s'organiser pour faire face à la pandémie au niveau des territoires.

Architecture Territoriale

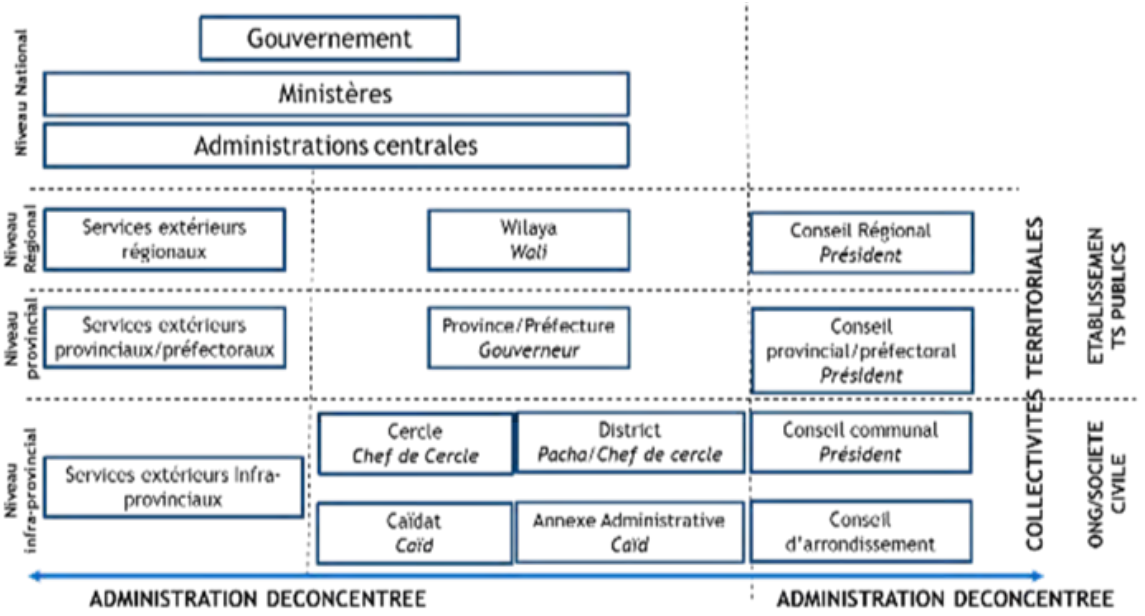

Source : OCDE

Décentralisation : La décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences propres distinctes de celles de l'Etat, à faire élire leurs autorités par la population et assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

Déconcentration : La déconcentration désigne un mode d'organisation de l'administration dans lequel certains pouvoirs sont délégués ou transférés d'une administration centrale vers des services répartis sur le territoire, dits services déconcentrés ou services extérieurs. Le but est d'améliorer l'efficacité de l'Etat en décongestionnant l'administration centrale et en accélérant les prises de décision au niveau local.

Source : Dictionnaire Politique

En fait, l'action de l'administration déconcentrée est restée timide, exception faite des services des Ministères de l'Intérieur et de la Santé.

Le Ministère de l'Intérieur dispose de multiples relais constituant un maillage du territoire à tous les niveaux.

Les walis et gouverneurs, agents déconcentrés par essence, disposent de larges prérogatives : représentation de l'Etat, maintien de l'ordre et de la sécurité et direction des activités des chefs de cercles, des chefs de circonscriptions urbaines et rurales et des auxiliaires d'autorité. Ils assurent également la coordination des services extérieurs des Ministères représentés à l'échelon des préfectures et des provinces… Ces prérogatives et l'application des décisions royales expliquent dans une large mesure l'application et le respect strict du confinement.

Le déploiement de l'Administration Territoriale au Maroc

Wilayas	**12**	Régions	**12**
Provinces	**62**	Conseils provinciaux	**62**
Préfectures	**13**	Conseils préfectoraux	**13**
Communes rurales	**1282**	Communes urbaines	**221**
Cercles	**193**	Centres ruraux émergents	**149**
Caïdats	**670**	Douars	**32125**

Source : DGCL

Les services du Ministère de la Santé, le personnel soignant et le corps médical, appuyés par les services de la santé militaire, ont joué un rôle déterminant dans le traitement sanitaire de la crise.

A l'origine de la léthargie des élus et des autres services extérieurs se trouve le malaise qui traverse l'administration territoriale.

En effet, les collectivités locales sont embourbées dans des problèmes liés à l'enchevêtrement des compétences et à l'insuffisance des capacités humaines et financières.

Aussi, elles ne sont pas arrivées pas à exercer ostensiblement et promptement leurs missions. Cette problématique a d'ailleurs été largement abordée par le Colloque d'Agadir sur la régionalisation, organisé en décembre 2019.

S'agissant de la déconcentration, force est de constater que la posture centralisatrice de la haute administration et la méfiance à l'égard des territoires ont, dans une large mesure, retardé la mise en place de ce système de gouvernance. Le Souverain a dû intervenir à de nombreuses occasions, appelant à déconcentrer les pouvoirs au profit de l'administration territoriale. Feu Sa Majesté Hassan II, en 1999, avait particulièrement souligné que « la rénovation et l'actualisation des mécanismes de la décentralisation dans le cadre d'un Code des Collectivités locales régissant une démocratie locale basée sur la proximité et la transparence doivent être accompagnées par une vraie politique de déconcentration ».

Alors que la déconcentration devait précéder la décentralisation, ou au moins en être concomitante, le gouvernement, après de longues années d'atermoiements et d'hésitations, a adopté le 26 décembre 2018 un décret portant Charte de la déconcentration. Il faudra attendre sa mise en œuvre, sur le terrain, pour en faire l'évaluation.

Les leçons tirées du malaise de l'administration territoriale, exacerbé par la COVID-19, pourront renforcer et booster la décentralisation et la déconcentration. Les pistes de réflexion sont nombreuses et variées. Au cœur des débats devraient figurer :

- Le renouvellement des relations entre l'Etat et les Collectivités Locales,
- L'émergence de nouvelles politiques territoriales visant à réduire les fractures sociales et territoriales.

Les administrations territoriales et centrale auront pour enjeux futurs la prise en compte des défis de défense et de sécurité intérieure liées aux épidémies.

Chapitre 4 : Adapter la défense aux exigences de l'autonomie stratégique

Le débat sur la défense et la sécurité est plus que jamais d'actualité dans un contexte national et mondial ébranlé par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses effets économiques et sécuritaires. Les leçons tirées de cette crise renvoient toutes à la question de l'autonomie stratégique, rendant nécessaire l'adaptation de ce qui fonde la sécurité du pays. Pour engager ce processus d'adaptation sur le moyen et le long terme, ne serait-il pas utile de re-rationaliser, au préalable, le continuum défense-sécurité (I) et de poser les fondements d'une coordination de la recherche scientifique duale (civilo-militaire) (II) ?

Re-rationaliser le continuum défense-sécurité

L'analyse de la politique de la défense met en évidence les transformations subies par la doctrine des Forces Armées Royales (FAR) en insistant sur trois types de mutations auxquelles elles ont été confrontées. Ces mutations renvoient à l'appréciation de la menace et des risques. La première, de nature surtout stratégique, concerne la défense de la souveraineté marocaine liée au Sahara et à l'intégrité territoriale. La seconde, plus sécuritaire, renvoie à l'élargissement du champ de la défense[1], et aux dangers que représentent le terrorisme et la criminalité organisée pour la sécurité nationale. La troisième, résolument digitale, concerne la cyberdéfense. Une quatrième dimension se profile à l'avenir, sous l'effet de la crise sanitaire COVID-19, et invite à recentrer davantage la doctrine sinon sur l'emploi probable des armes biologiques, du moins sur les aspects liés à la préservation de la santé publique, à la biosécurité et à la bio-défense. Le risque épidémique fait partie désormais de la chaîne des priorités au même titre que les risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC).

Cette réalité polymorphe, dépassant la sphère sanitaire pour atteindre l'économie et le fonctionnement de l'Etat, interpelle sur les ajustements et les adaptations de l'action des pouvoirs publics.

Le premier élément est l'appréciation du risque, qu'il convient de recadrer de manière à ce que celui-ci ne soit plus mesuré uniquement par sa probabilité d'occurrence, mais essentiellement par ses conséquences ; plus un risque, abstraction faite de son degré de certitude ou d'incertitude, a un potentiel d'impact élevé et plus il doit être inscrit dans le tableau de bord des autorités. Il était certes budgétairement inconcevable de consacrer des ressources financières à un risque de faible occurrence, mais les effets de la COVID-19 exigent désormais que l'on consacre à la défense des moyens suffisants.

Le deuxième élément est la capacité d'intégrer la veille et le renseignement dans la gestion des risques épidémiques et ceux relevant du NRBC pour permettre l'anticipation et renforcer la prévention. Les FAR disposent bien d'une structure chargée de l'anticipation stratégique et opérationnelle pour les diverses menaces tout comme il existe une unité militaire de veille biologique et bactériologique. Mais la mise en place d'une structure nationale d'évaluation chargée du renseignement à vocation sanitaire et médicale s'avère nécessaire pour rationaliser l'action de l'Etat. Le bioterrorisme constitue, par

1. Rachid El Houdaïgui, La défense à l'heure des adaptations nécessaires, Policy Center For The New South, juin 2017 p.2.

exemple, une menace réelle, tant il est admis que les groupes terroristes ayant les capacités techniques nécessaires peuvent recourir à des agents biologiques. L'accès aisé aux connaissances, aux données sur Internet, et aux canaux de communication secrets et anonymes, comme le dark net, sont autant de supports organisationnels pour toute action asymétrique[2]. Au-delà des spécificités de cet exemple, la gestion du risque épidémique en général exige une meilleure synergie entre, d'une part, les services du renseignement militaire et civil, et, d'autre part, des secteurs public et privé de la santé. Le troisième élément est le renforcement de la coordination et de la transversalité dans un contexte où le glissement progressif de l'espace couvert par la politique de défense vers des menaces à la sécurité interne endogène ou exogène provoque souvent des télescopages entre les compétences des différents services de sécurité. Théoriquement, ce type de conflits, qui se reproduit à différentes échelles, provoque le cloisonnement des services et de l'information, avec un impact implacable sur l'action de l'Etat. Seule une démarche intégrée basée sur la transversalité pourrait garantir une meilleure interopérabilité gouvernementale. Et si finalement l'après-pandémie était l'occasion de mettre en place le Conseil supérieur de sécurité, prévu par l'article 54 de la Constitution ?

Coordonner la recherche scientifique duale : vers une Agence marocaine de défense

Le champ conceptuel couvert par la guerre n'est plus strictement militaire à partir du moment où les états-majors politico-stratégiques l'ont étendu à un nombre croissant de sphères ; on parle ainsi de la guerre économique, de la guerre de l'information, de la guerre contre le terrorisme, de la guerre biologique, ou encore de la guerre cybernétique. La nature de la guerre ne s'en trouve pas bouleversée pour autant et reste fidèle à la vision clausewitzienne : « contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ». C'est plutôt la façon de la faire qui est en perpétuelle évolution en fonction des avancées technologiques et des caractéristiques de la menace.

La COVID-19 révèle de manière spectaculaire que la gestion du savoir, la mobilisation des connaissances et l'innovation deviennent une des préoccupations majeures dans l'élaboration des politiques publiques. Il s'agit d'un enjeu de souveraineté pour le Maroc qu'il convient de maîtriser à moyen et long terme, tant il est vrai qu'il n'y a pas de stabilité sans sécurité sanitaire et sans sécurité alimentaire, tout comme il n'y a pas d'autonomie sans une production nationale.

La R&D[3] et la R&T militaire et civile (public-privé) au Maroc souffrent d'une triple crise, à la fois financière, coopérative et de gouvernance ; les investissements dans la recherche sont insuffisants[4] tandis que la coopération entre les deux est insignifiante, en raison, notamment, du cloisonnement bureaucratique. Le débat sur le nouveau modèle de développement offre le cadre idoine pour discuter et approfondir la question de l'indépendance technologique pour une meilleure efficacité économique et pour plus d'autonomie stratégique.

---

2. Rachid El Houdaïgui, Abdelhamid El Ouazzan, Rétrospective stratégique de la menace biologique à l'aune des incertitudes post-COVID-19, Policy Center For The New South, mai 2020.

3. Si la Recherche & Développement assure la production de la connaissance, la recherche technologique valorise, quant à elle, cette connaissance scientifique dans l'industrie.

4. Le Maroc a consacré 0,8% de son PIB à la R&D en 2017, loin de la moyenne de 2,3% des pays de l'OCDE.

La coordination civile-militaire dans les domaines de la R&D et la R&T demeure la voie la plus adaptée au contexte national, et la réponse pragmatique à la faiblesse des crédits budgétaires. Elle permettra pratiquement de profiter de façon optimale du budget global (civil et militaire) consacré à la Recherche & Développement. La démarche devra s'appuyer sur l'identification institutionnelle des priorités, à savoir la coordination des activités de recherche (pouvoirs publics civil et militaire, entreprises, centres de recherche) et l'ouverture sur le partenariat international, et enfin l'évaluation systématique de l'effectivité de la recherche sur la base d'indicateurs de mesure d'efficacité.

Le temps est venu de favoriser les conditions d'une dynamique ascendante pouvant permettre de combler le retard que le Maroc accuse dans ces domaines. Or, la R&D et la R&T s'adossant à une industrie de défense, cette dernière ne peut réellement prendre forme que dans un cadre juridique spécifique et une stratégie nationale sectorielle. Il faut donc créer un véritable cadre politique qui permette de sous-tendre la mise en commun des efforts de recherche dans trois axes : la relance de la nouvelle politique industrielle, la mise en place d'une industrie militaire et, enfin, la création d'une agence nationale de la recherche dans le domaine militaire, appelée Agence Marocaine de Défense (AMD). Ce cadre politique devra par ailleurs être accompagné d'un certain nombre de règles, de principes et de bonnes pratiques garantissant la sanctuarisation du « secret défense » et la réciprocité en termes d'effectivité des résultats.

La réflexion sur la politique de défense fait ressortir l'objectif de l'autonomie stratégique qui, inspirée, dans sa construction, de la volonté politique, indique les perspectives de développement qui devront structurer les orientations stratégiques nationales. L'adaptation s'apparente à un exercice non dénué de difficulté pour le Maroc, mais l'enjeu est de taille. Plus que jamais, le Maroc doit traduire les contraintes en opportunités pour faire en sorte que son indépendance ne soit pas relative !

Chapitre 5 : Etat et coopération internationale

La crise de la COVID-19 et la gestion par les États de ses dimensions sécuritaire et sanitaire, ainsi que de ses conséquences économiques et sociales, ont révélé plusieurs paradoxes. Ce texte retiendra trois d'entre eux qui paraissent essentiels.

Le premier est la faiblesse insoupçonnée du système médical des pays développés et leur état d'impréparation face à un virus imprévisible au moment où des pays du Sud ont fait montre d'une meilleure réactivité et d'un esprit de créativité longtemps sous-estimé ou occulté.

Le deuxième paradoxe est le retour en force de l'Etat, puissance publique et providentiel, le rôle que l'on croyait révolu dans un système de libéralisme économique qui confine l'Etat dans un rôle de régulateur.

Le troisième paradoxe tient à l'absence de coopération entre les Etats sur le plan international, pour faire face à un danger commun qui requiert un minimum de coordination.

La réhabilitation du rôle de l'Etat

En partant du constat généralement admis que l'après-COVID-19 ne consacrera pas un simple retour à la situation antérieure, les questions du rôle de l'Etat et de ses rapports avec la société, du devenir de la mondialisation et de la coopération internationale se posent avec insistance.

Pour le Maroc, ces questions ont été annoncées d'une part à travers l'Appel royal du 13 octobre 2017 à une réflexion sur un "nouveau modèle du développement" plus en phase avec l'évolution du Royaume et la mise en place une année après, d'une commission ad hoc chargée de son élaboration et, d'autre part, par l'engagement du Maroc en faveur de la coopération Sud-Sud.

Même s'il est prématuré de faire un bilan de la gestion par le Maroc de la pandémie de la COVID-19, il est permis de dire que l'approche anticipatrice et rigoureuse adoptée a réussi à épargner aux Marocains des conséquences autrement plus lourdes, eu égard aux modestes moyens dont le pays dispose pour couvrir une population de plus de 36 millions d'habitants.

L'Etat marocain a su adapter sa stratégie en fonction des moyens disponibles et à prendre à temps des mesures audacieuses, perçues parfois comme surdimensionnées, pour protéger la population et minimiser l'impact du virus. En outre, sensible aux besoins et attentes de la tranche la plus vulnérable de la population, l'Etat n'a pas manqué d'innover en matière de soutien social et d'appui aux petites et moyennes entreprises, afin d'assurer l'adhésion de la société civile et des acteurs économiques aux mesures arrêtées, dans l'intérêt de la cohésion sociale et de la préservation de l'ordre public. Dans cette crise, l'Etat a pu compter sur un corps médical dévoué à sa mission, qui s'est déployé sans compter et qui mérite reconnaissance et appréciation. La crise a, par ailleurs, remis à l'ordre du jour la lancinante question de l'exode des cerveaux et de l'urgente nécessité de créer les conditions nécessaires pour retenir les compétences nationales dans ce domaine.

Les mesures prises en faveur des plus vulnérables ont été pour beaucoup dans l'acquiescement des Marocains, et font partie des acquis sur lesquels il sera difficile de revenir après la fin de la crise. D'une manière générale, la gestion de la crise a obéi à la logique de la centralisation des décisions. En effet, en dépit des avancées enregistrées en matière de décentralisation et de régionalisation, les structures locales ne semblent pas avoir été sollicitées pour assurer la pleine adéquation des mesures adoptées aux spécificités régionales.

Si la gestion par le Maroc des différents aspects de la crise a bénéficié d'un large appui des citoyens et d'une appréciation positive en dehors des frontières, malgré quelques cas isolés d'application trop rigoureuse des instructions, le retard dans le rapatriement des Marocains qui se trouvaient fortuitement à l'étranger à la suite de la décision du 15 mars 2020 de suspendre les vols à partir et vers le territoire marocain a suscité l'inquiétude des familles des personnes concernées. L'annonce, bien que tardive, le 9 juin, d'un début de rapatriement graduel de ces Marocains a fait naître un sentiment de soulagement et de réconfort.

Au-delà des mesures ponctuelles prises pour gérer les instantanés de la crise, le plus dur reste à faire pour la relance des secteurs vitaux de l'économie et l'appui aux grandes entreprises qui sont les locomotives de l'économie marocaine, dans un contexte international plein d'incertitudes et d'inconnus.

Pour sa part, la société marocaine, dans l'ensemble, a fait preuve d'un sens élevé de civisme, d'abnégation et de solidarité en acceptant des limitations de certains droits et libertés fondamentales dans l'intérêt de la préservation de la santé publique et en s'impliquant dans la mise en œuvre et le succès de la stratégie nationale de réplique au virus.

La crise, et l'enjeu inédit de vie ou de mort qui la sous-tend, ont offert une opportunité pour l'Etat et la société marocaine de se redécouvrir, de reconsidérer les idées reçues et d'inaugurer les bases d'une nouvelle relation entre l'administration et le citoyen.

Une approche "Humanity First"

Les actions entreprises par les Etats pour faire face à cette crise ont obéi à la logique du "self-help" qui s'impose en temps de crise ou de menace extérieure ; cette démarche privilégie l'intérêt national et occulte l'impératif de coopération et de solidarité internationales. Un tel réflexe est tout à fait compréhensible et prévisible compte tenu du principe de la responsabilité des Etats vis-à-vis de leurs citoyens. Ne l'est pas, en revanche, d'abord la décision de priver en pleine crise sanitaire l'OMS, seule instance chargée de la coopération en la matière, de fonds dont elle a désespérément besoin pour aider les pays en développement à faire face à la pandémie. Ensuite, ne l'est pas non plus l'obstination à continuer à mettre en échec l'ensemble des mécanismes multilatéraux de coordination et de coopération dans des domaines aussi vitaux que le commerce international, les droits de l'Homme, l'Environnement, la Migration et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, au moment même où la crise de la COVID-19 apporte la démonstration de la nécessité et de l'inévitabilité de la coopération internationale pour relever les défis complexes et planétaires du XXI^{ème} siècle .

De l'aveu même du Secrétaire Général des Nations Unies, "la coopération internationale n'a jamais atteint un si bas niveau" que lors de cette crise. Ni les appels répétés de M.

Guterres, ni les deux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale par 188 voix sur 193 en avril dernier n'ont produit un quelconque effet d'entraînement en faveur d'une coopération internationale pour combattre le virus.

Un début d'entente sino-américaine que l'accord commercial de mi-janvier 2020 appelle "Phase 1 Deal" a laissé entrevoir une éclaircie dans les rapports entre les deux puissances, qui ne s'est finalement pas concrétisée. Pourtant, un rapprochement similaire à celui réalisé en pleine guerre froide entre l'URSS et les Etats-Unis durant les années 1960, ayant permis un traitement efficace de la variole, aurait pu aider Washington et Pékin – et avec eux le reste du monde – à mieux gérer la crise de la COVID-19 et à prospecter de concert avec les autres membres de l'ONU les voies d'une refondation du système multilatéral à travers des réformes concertées visant à assurer plus d'efficacité, de représentativité et de légitimité aux principales instances du multilatéralisme.

En réalité, l'histoire des relations internationales montre que les Etats-Unis ont toujours été l'inspirateur et le catalyseur des principales initiatives qui ont contribué à l'essor du multilatéralisme depuis la Première Guerre mondiale. Le Président Woodrow Wilson est considéré comme l'un des pères fondateurs de la Société des Nations de 1919, même si le Sénat américain lui a refusé la ratification de l'Acte Constitutif alors même que W. Wilson et W. Churchill avaient été les véritables architectes de ses origines. Ce sont donc deux institutions multilatérales (la SDN et après elle, en 1945, l'ONU), nées d'une vision et d'un engagement de deux leaders qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de l'Humanité, qui ont su concilier les impératifs de défense de l'intérêt et de la sécurité nationale des Etats-Unis et les exigences de la coopération internationale pour l'accomplissement des objectifs communs.

Ce genre de vision peut faire des Etats-Unis la "Nation indispensable" qu'elle aspire à être pour le reste du monde. Toutefois, l'implication ou non aujourd'hui de l'Amérique dans la confection d'un nouvel ordre international dépendra de l'issue des élections présidentielles de novembre prochain qui peut soit relancer, voir intensifier, la confrontation sino-américaine, soit favoriser l'ébauche d'un rapprochement graduel et salutaire.

Dans un cas comme dans l'autre, il appartient aux autres composantes de la communauté internationale attachées à l'action collective, et notamment l'Europe et l'Afrique, de travailler ensemble pour sauvegarder la flamme du multilatéralisme et de ressusciter l'esprit qui l'anime.

La prochaine session qui marque le 75ème anniversaire de la création des Nations Unies offre une occasion propice à l'Afrique et à "l'Alliance pour le Multilatéralisme" de rendre opérationnelle la notion de "sécurité humaine" dont la sécurité sanitaire est partie intégrante, et de relancer la dynamique de réforme du système de coopération internationale, à commencer par celle de l'ONU, de l'OMC et de l'OMS.

Parallèlement, l'Afrique est appelée à tirer les leçons de la crise de la COVID-19 pour doter le continent d'un système d'alerte robuste et efficace, de prévention et de lutte contre les pandémies. En même temps, et à la suite de la prochaine publication des résultats de l'enquête diligentée le 19 mai 2020 par l'OMS et portant "évaluation impartiale, indépendante et complète" de l'action internationale face à la pandémie, le continent peut prendre la direction pour proposer une réforme de l'Agence ou autre organisation spécialisée destinée à lui octroyer plus de marge d'action et à lui assurer le financement adéquat pour pouvoir anticiper d'éventuelles pandémies futures et de mettre "Humanity First" au centre de son mandat, au-delà de tous les clivages.

Chapitre 6 : COVID-19 : santé publique au Maroc et post-confinement

Le Royaume s'apprête aujourd'hui à annoncer de nouvelles mesures liées à la gestion de l'étape de levée du confinement, avec une forte probabilité de maintien d'un état d'urgence sanitaire, et de renforcement des mesures préventives dans les divers secteurs économiques, sociaux et sanitaires qui vont reprendre graduellement leurs activités.

Dans ce contexte, les différents services et établissements médicaux seront dans l'obligation de réadapter leurs performances aux défis de la situation épidémiologique toujours en cours, mais également de relancer les prestations médicales à travers la carte des hôpitaux et dispensaires du pays, qui avaient connu un repli de services, pour des raisons préventives, ou en raison du redéploiement des agents de santé, au profit de la campagne de lutte épidémiologique contre la COVID-19.

Réorganisation de l'Organigramme et des priorités au sein du Ministère

Sur le plan de la gestion interne du fonctionnement du Ministère de la Santé, il est prévu que le Ministère mette à jour son organigramme, en incluant les structures nouvellement créées, tel que le Centre national d'opérations d'urgence en santé publique (CNOUSP), créé en septembre 2019, et qui devrait être suivi par la création de Centres régionaux d'opérations d'urgence en santé publique et d'Equipes multidisciplinaires d'intervention rapide (EIR) au niveau de chacune des régions, et provinces et préfectures.

Sur le plan législatif, le Ministère de la Santé serait dans la mesure, aujourd'hui, d'accélérer le statut professionnel réglementaire du métier de psychologue clinicien, en particulier après que la crise actuelle a prouvé le rôle primordial que ces spécialistes jouent aux côtés des psychiatres. Le Ministère de la Santé est plus que jamais appelé à accélérer la finalisation de son projet de loi réglementaire de la profession de psychologue et de la présenter au Parlement.

Projet de loi de Finances :

Il est prévu que la lutte contre l'impact social et économique de la COVID-19 se poursuive parallèlement aux préparatifs lancés pour l'élaboration des directives de base de la loi de Finances du prochain exercice budgétaire.

Dans le contexte particulier marqué par la crise sanitaire, avec ses répercussions sur la performance socio-économique des deux prochaines années, la prochaine loi de Finances serait dans l'obligation de renforcer les parts destinées au secteur médico-sanitaire mais elle devrait également être institutionnalisée et structurée autour de règles stratégiques qui franchissent le seuil psychologique de la crise actuelle. La notion de santé publique ne doit pas être réduite à la performance médicale. Le besoin semble aujourd'hui urgent de créer des passerelles étroites entre la prévention sanitaire (hygiène de santé physique et mentale), l'amélioration des performances sanitaires au service des objectifs de développement durable 2015-2030, et enfin le développement de structures médicales logistiques et humaines à travers les différentes régions du Royaume.

L'expérience de distribution des aides directes aux titulaires de la carte RAMED ainsi

qu'aux travailleurs journaliers ne disposant que de leur CIN devrait inspirer l'exécutif pour lancer le chantier du Registre National de la Population (RNP).

Programmes électoraux 2021

Même s'il est encore trop tôt pour prédire l'avenir des multiples élections que le Maroc connaîtra l'année prochaine (communales, régionales et législatives), une lecture préliminaire des tendances de l'opinion publique, ainsi que du climat politique général, prédit que les campagnes et programmes électoraux des forces politiques en compétition décolleront de l'atmosphère générale de l'état de l'urgence sanitaire qui domine actuellement les différents débats nationaux, régionaux et internationaux, et par conséquent, il faudra s'attendre à ce qu'ils se concentrent inévitablement sur l'offre sanitaire et sur l'amélioration de la santé publique.

Fonction de Ministre de la Santé

Parmi les enjeux de cette course électorale concernant la valorisation du secteur sanitaire, les gouvernements à venir seront confrontés à un défi lié au choix d'un profil adéquat pour le poste de Ministre de la Santé, qui est appelé à devenir une fonction d'importance majeure, notamment grâce à l'importance que la santé publique occupe désormais aux yeux de l'opinion publique. L'attention devra alors être portée sur les compétences managériales et techniques du candidat pour ce portefeuille ministériel.

Sécurité médicale vs sécurité sanitaire

Comme mentionné précédemment, il y aura - à l'instar d'autres régions du monde - un vif débat entre un courant tendant vers la réduction du facteur santé publique dans le secteur médical ,au profit d'une domination des technocrates médicaux considérés comme sauveurs, et pariant sur la résolution des problèmes de santé publique, et un autre courant qui juge que la santé publique est un problème transversal et principalement lié à l'amélioration du niveau de vie et au renforcement des infrastructures nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire de la population.

ODD et transversalité du sanitaire

Concernant l'offre sanitaire, le Maroc demeure aujourd'hui dans une position défavorable par rapport à la moyenne mondiale, tant au niveau des ressources humaines qu'à celui des infrastructures sanitaires lesquelles, malgré les efforts déployés, restent inégalement réparties sur le territoire. L'OMS situe le Maroc parmi les 57 pays du monde souffrant d'une pénurie aiguë en personnel soignant. Le pays compte 25.579 médecins (secteurs public et privé) soit environ 7 médecins pour 10.000 habitants, ce qui reste très loin de répondre au standard de l'OMS fixé à 1 médecin pour 650 habitants.

Cependant, deux avancées notables semblent importantes à soulever car elles distinguent le contexte marocain :

- Le Maroc est bien représenté dans le classement des 50 meilleurs hôpitaux africains. Cinq centres hospitaliers figurent dans l'étude Webometrics réalisée par le Conseil supérieur de la recherche scientifique (CSIC), le principal organisme public de recherche en Espagne. Il s'agit des Centres hospitaliers Mohammed VI de Marrakech

(9e), Ibn Rochd de Casablanca (15e), Hassan II de Fès (17e), de la Clinique Atlas de Casablanca (31e) et le Centre hospitalier Ibn Sina de Rabat (40e).

• L'industrie pharmaceutique marocaine est classée Zone Europe par l'OMS du fait de la qualité de sa production. Elle occupe, par sa taille, la 2e place à l'échelle africaine avec un chiffre d'affaires de plus de 15.5 MM MAD (AMIP). Cette industrie couvre près de 70 % de la demande intérieure et exporte environ 10% de sa production.

• L'indice de sécurité sanitaire mondiale (Global Health Security Index), développé par l'Université Johns Hopkins, évalue la capacité de chaque pays à faire face aux crises sanitaires d'ampleur internationale, en se basant sur six critères : les capacités de prévention, de détection, de réponse, ainsi que la force du système de santé, le suivi des normes internationales et le degré d'exposition aux risques. Selon cet indice, le Maroc se situe dans la catégorie des pays dits « préparés ». Avec une notation de 43.7, il se positionne à la 68e place sur 195 pays dans le monde. En termes de prévention, le Maroc est classé 88e avec un score de 34.6. Viennent ensuite la détection des épidémies potentielles (53e/56.8), la capacité de répondre aux urgences sanitaires (38e/51.5), la force du système de santé (71e/29.5), la conformité aux normes internationales (170e/32.7) et enfin le niveau d'exposition aux risques environnementaux (97e/55.9).

• Dans la région Afrique, le Maroc occupe la 4e place derrière l'Afrique du Sud (34e dans le monde /54.8), le Kenya (55e/47.1), l'Ouganda (63e / 44.3, mais il devance plusieurs pays de la région, notamment la Tunisie (122e /33.7) et l'Algérie (classée 173e/23.6).

• Dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), le Maroc est devancé par l'Arabie saoudite (47e/49.3), Israël (54e/47.3), les Émirats Arabes Unis (56e/46.7) et le Koweït (59e/46.1). En revanche, il se situe devant le Liban (73e/43.1), le Sultanat d'Oman (73e/43.1), la Jordanie (80e/42.1), le Qatar (82e/41.2), l'Irak (167e/25.8), la Syrie (188e/19.9) et le Yémen (190e/18.5).

Figure 1 : L'indice de la sécurité sanitaire au Maroc

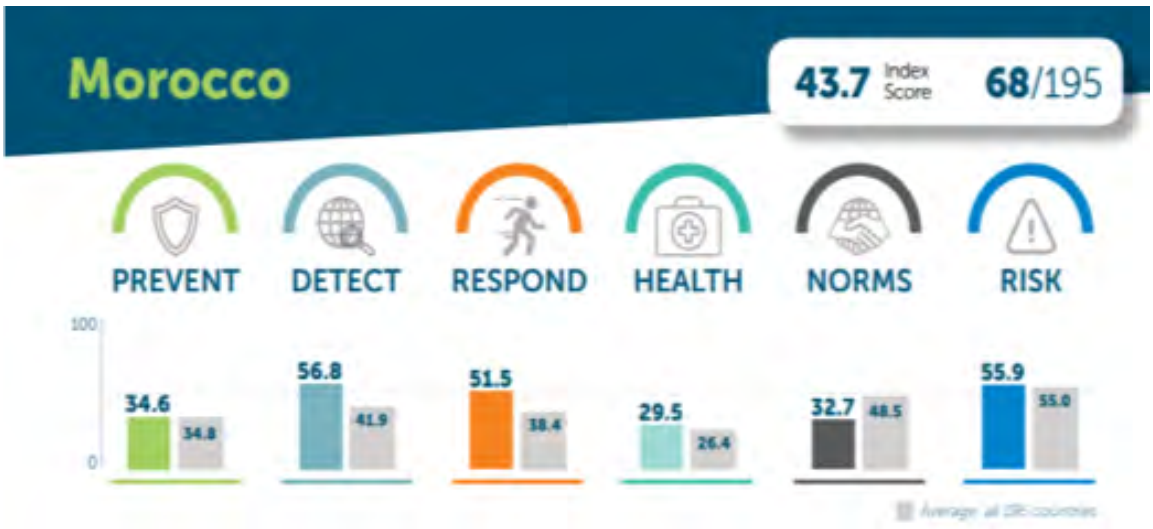

Source : GHS Index

Avec l'appel du Souverain à œuvrer ensemble pour la consolidation d'un modèle de développement harmonieux, solidaire et durable, l'engagement du Maroc dans la réalisation de l'Agenda de développement durable 2015-2030 se distingue également par une conscience de la rupture qu'il opère avec le caractère sectoriel des objectifs et des cibles, et par l'interconnexion du contenu de ces derniers et la transversalité de leur référentiel de valeurs.

Il est devenu évident que la gestion de la santé publique n'est plus réduite aux procédures médicales, mais principalement aux conditions de vie des citoyens. Les campagnes de prévention et d'hygiène sanitaires ne pourront plus réaliser leurs objectifs si le réseau d'eau et d'assainissement ne sont pas disponibles. Les mêmes campagnes ne seront pas efficaces à moins que les conditions de santé s'améliorent davantage.

Par conséquent, l'orientation générale de la gestion stratégique de la santé publique semble aller dans le sens de la synchronisation entre trois secteurs de base : l'hygiène sanitaire, la sécurité sanitaire, et la sécurité médicale.

Figure 2 : Les 3S (Hygiène, Sanitaire et Médicale)

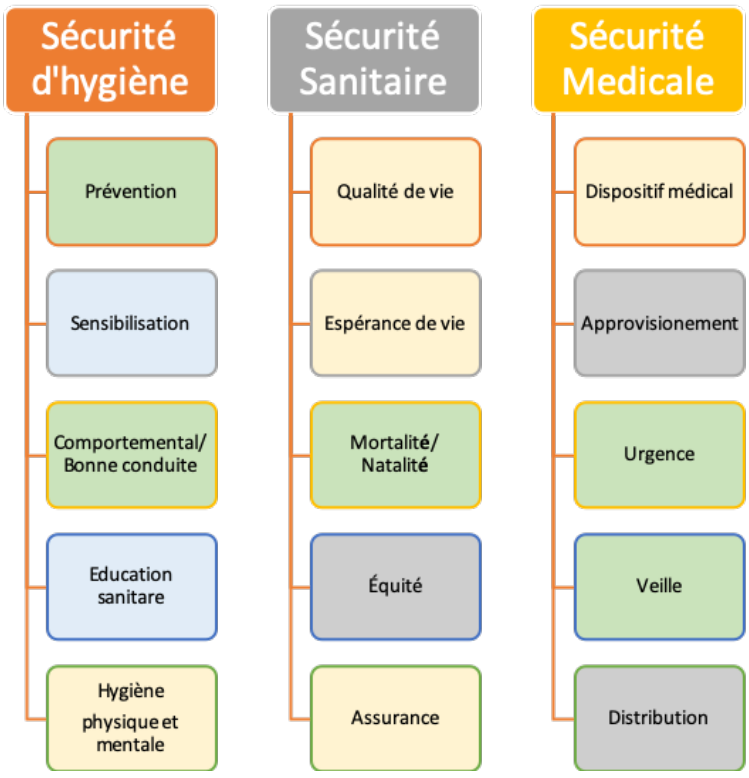

Par l'auteur, PCNS, mai 2020

Chapitre 7 : L'Etat au Maroc face à la crise : récit d'une résilience nationale

La pandémie liée à la COVID-19 a remis les pendules à l'heure[5] et cela se confirme même hors de nos frontières. Partout dans le monde, le nouveau/ancien débat sur la nécessité ou non de l'Etat, sa nature, sa forme et ses manifestations, resurgit de nouveau. En reprenant les anciennes catégories, il apparaît que les tendances du libéralisme à outrance ne permettent pas de produire un modèle de résilience capable de faire face aux méfaits de telles catastrophes ou crises.

Pour en revenir au Sud, et aux concepts dits orientaux de la politique, le Maroc se distingue par certaines spécificités liées d'une part aux diktats de sa géographie, aux circonstances des installations, métissages et branchements de ses populations et cultures, et enfin à son unique choix politique de plus de douze siècles après l'islamisation : une monarchie à double légitimité, sociale en premier lieu, culturelle et cultuelle en deuxième lieu.[6] Cela va différencier l'Etat au Maroc de ses semblables des mondes arabe, musulman et africain depuis au moins le VIIIe siècle, mais raison est donnée à l'histoire de plus de douze siècles, si on reprend l'ensemble des entités politiques amazigh, en termes d'existence de l'Etat endogène au Maroc avec ces mêmes spécificités décrites auparavant, ce qui n'est pas nécessairement notre propos dans ce cadre, très limité.[7]

Une histoire singulière : un patriotisme et une nation.

L'originalité, la singularité et même parfois « l'insularité » sont des concepts souvent utilisés chez les historiens du Maroc, nationaux et parfois étrangers, pour décrire le pays et l'Etat : « Des instances politiques aux organisations culturelles, religieuses,

5. « La pandémie de la COVID-19 a favorisé au Maroc le retour de l'État. Un vrai retour vertueux. Un retour d'un État stratège, planificateur, protecteur, à la fin, un Etat providentiel. Le chef de l'État lui-même, SM le Roi Mohammed VI, dans son rôle constitutionnel, a, très tôt, pris les choses en main avec résolution et a créé une vaste dynamique dans laquelle il a enrôlé la nation, le gouvernement, la société civile et toutes les forces vives du pays.» Khalil Hachimi Idrissi, Le retour de l'État, Editorial, BAB ; magazine intelligent de l'agence marocaine de presse, 26 mai 2020, http://www.babmagazine.ma/le-retour-de-letat

6. La thèse principale de la légitimité des pouvoirs dynastiques au Maroc est liée chronologiquement à deux phénomènes : en premier à la légitimité sociale du groupe dominant : la assabiya, décrite par Ibn Khaldun pour les premières dynasties autochtones, les Almoravides, les Almohades et les Mérinides. En deuxième lieu à la légitimité religieuse basée sur le chérifisme, avec les Saadiens et les Alaouites. Des spécificités de l'une ou de l'autre de ces deux légitimités se trouveront de manière constante ou aléatoire chez chacune des dynasties marocaines, comme pour les deux dernières : les Saadiens et les Alaouites, et principalement pour ces derniers, la relation au terroir et à la communauté et au groupe social, certes loin du concept de la assabiya est de rigueur : le sud-est marocain, les oasis du Tafilalet, Rissani et par-delà Sijilmassa, les trois groupes sociaux de la région ; les amazighophones, les arabophones et les chorfas, etc… -J. Brinon at autres, Histoire du Maroc, Hatier, 1967. Histoire du Maroc ; Réactualisation et synthèse et Chronologie de l'histoire du Maroc (Des temps préhistoriques à la fin du XXe siècle) Présentation et direction Mohamed Kably, l'Institut Royal de l'Histoire du Maroc. Laroui, A., Histoire du Maghreb, un essai de synthèse, Paris François Maspero, 1982.

7. محمد المبكر، المسيحية والترومن في شمال إفريقيا القديم...، الرباط، دار أبي رقراق، 2ج، 2004

linguistiques et éducatives en passant par la presse et à l'enseignement, le Maroc est défini comme multiple, pluriel. Traditionnellement, l'historiographie avait oscillé entre l'affirmation de l'originalité, la singularité du pays – toujours à l'écart, en particulier, de l'emprise ottomane – et ses diverses appartenances (méditerranéenne, atlantique, saharienne, religieuse). »[8]

Cette affirmation est vérifiable à plusieurs titres, avec pour exemple celui de la dénomination qui pose problème dans l'ensemble du monde arabe comme africain. Certes, le Maroc, en tant que dénomination, ne l'est devenu, comme nous le connaissons aujourd'hui, que récemment avec la vague de l'impérialisme et le mouvement colonialiste. Le pays ne fut appelé Maroc que pour répondre à la nomination locale autochtone Maghrib, qui date du XIXe siècle, elle-même diminutif issu de l'appellation Al Maghrib Al Aqssa (extrême, occident, ouest) fréquente chez les historiens marocains dont le célèbre Al Nassiri.[9] Par opposition à un al Maghrib al-Awssat / Wasta / du milieu / l'Algérie,[10] et un autre al Adna, la Tunisie, et la tripolitaine de Taraboulous (pachalik ottoman, dépendant du régime central de la sublime Porte) pour la Lybie. Sans aller vers l'ensemble des références[11] depuis les premiers géographes et historiens arabes,[12] l'appellation de al Gharb al Islami va engendrer cette qualification géographique par rapport à un autre espace lointain et en opposition, en l'occurrence l'espace damasquin, irakien et arabique des deux empires qui ont façonné le monde arabo-musulman : les Omeyyades et les Abbassides, et face auxquels ce Maroc historique, d'al Gharb al Islami ou le Maghrib al Islami va orgueilleusement créer la première unité de ce Monde à partir de l'Ouest et casser cette suite venue de l'Est et imposée par l'Empire Omeyyade de Damas en premier.

Après moult phases de dominations orientales, est venu le temps des indépendances et de la construction de cette singularité qui unit en quelque sorte les pays du grand Maghreb, et qui fut elle-même stoppée par de nouvelles phases de domination qui vont encore une fois façonner le paysage politique et culturel de l'espace, cette fois à partir de l'Occident.

En ce sens, la singularité sera conservée au Maroc, pays qui resta loin des dominations totales vécues par ses voisins maghrébins. Certes, il a été touché et impacté dans

8. Daniel Nordman, A propos d'une histoire du Maroc : l'espace et le temps, Annales : Histoire, Sciences Sociales, EHSS, Paris, 2016/4, 71e année, p. 7. https://www.cairn.info/revue-annales-2016-4-page-923.htm

9. Al Nassiri Ahmad ben Khalid, Al-Istiqssa li Akhabar Duwal al-Maghrib Al Aqssa, Casablanca, Dar al Kitab, 9 Vol., 1954-1956,

10. L'appellation Algérie, par contre est un pur produit colonial, certes lié au nom de la capitale et plus au nom du pachalik ottoman d'Alger/al-Jazzair en référence à la ville, la dénomination actuelle de l'Etat fut introduite depuis la colonisation en 1830 utilisé dans plusieurs correspondances et documents officiels comme appellations des trois département des colonies d'Afrique du Nord en Algérie actuelle, jusqu'à son officialisation par les lois constitutionnelles de la Troisième République française en 1875. Mais l'usage fut plus ancien et sur une demande officielle d'Antoine Virgile Schneider Ministre secrétaire d'Etat de la guerre dans une correspondance datée du 14 octobre 1839 au Marechal Sylvain Charles Valée gouverneur de l'Algérie 1837-1841 ; in revue Algérie, n°46, 1956,

11. Les historiens et géographes arabes produiront la deuxième source écrite sur l'Afrique du Nord après les Sud-Européens ; grecs et romains en général, et nord africains parfois romanisés,

12. Abdallah Laroui, Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912, Paris, François Maspero, 1977, pp. 57-58

sa politique, sa culture, et ses frontières. Si les Etats dynastiques marocains de Fès, de Marrakech, de Meknès et enfin de Rabat, c'est-à-dire du Maroc impérial et de ses capitales imposantes, ont pu créer leurs frontières et les gérer, tant bien que mal, avec leurs voisinages, plus on s'éloigne de cette histoire millénaire, plus le dominant participera à la refonte de ces frontières, mais sans jamais toucher à l'âme du pays et à son unité qui se renforcera avec la force croissante des dangers extérieurs. Cela en fait ainsi l'Etat Nation le plus ancien de l'Afrique du Nord[13].

Ainsi, on entrevoit cet Etat Nation et ses origines au moins pour la période islamique, depuis les Idrissides. Il se serait néanmoins plus magistralement concrétisé avec les Almoravides et les Almohades qui, en temps d'opulence, édifieront l'Empire. Avec les Mérinides, à la fin du Moyen-Age occidental et la Reconquista, la crise poussera à la renaissance d'une nouvelle légitimité qui fut en sommeil ; ainsi, le chérifisme, la culture, et le Maroc africain renaîtront de plus belle.[14] Plus encore, et en temps de crise, avec le XVIe siècle - ou quand l'Occident a dépassé l'Orient, et quand la Méditerranée s'est vue remplacée par les océans[15] - s'est concrétisé un Maroc des relations internationales, puis un Maroc des frontières entre Orient et Occident avec les Saadiens.[16] Cet équilibre et cette indépendance seront prémunis par la dynastie des Alaouites du XVIIe siècle à aujourd'hui. Les Alaouites ont trouvé le Maroc face à de nouvelles dominations des confins et des frontières, et l'action fut de retrouver et de reconstruire le Maroc du temps, au moins, des Mérinides, pour concrétiser la Nation marocaine dans un complexe de valeurs et de catégories, [17] liant cultures multiples, chérifisme consacré, et Nation confirmée face aux mercantilismes latins du XVIIe, les libéralismes du XVIIIe et les impérialismes du XIXe.

Cette dernière phase de l'impérialisme va faire vivre au Maroc sa plus grande résistance à la crise. Quand la France mettra la main sur la Régence d'Alger en 1830, et sur le Beylicat de Tunis en 1881 avec le traité du Bardo, les territoires des émirats au sud du Sahara et au nord du fleuve Sénégal vont tomber aux mains des Français, qui les relieront aux territoires de Saint-Louis au Sénégal pour instaurer l'Etat de la Mauritanie en 1905 et remplacer les émirats maures. L'Espagne va s'octroyer les droits pour s'approprier le Sahara après la conférence de Berlin de 1885 et par l'accord franco-espagnol de 1904, et les territoires du Sahara au sud du Draa vont tomber officiellement aux mains des Espagnols. Enfin, sur la base des accords européens de 1885, 1904 et1906, au travers des guerres de frontières coloniales avec la France, et face aux rivalités anglaises et allemandes, l'Etat marocain résistera jusqu'en 1912 pour enfin tomber dans le Protectorat français, ultime crise !

Loin des crises économiques, sanitaires et autres catastrophes naturelles qui ont décimé plusieurs entités et civilisations, dans les espaces méditerranéen et africain, le Maroc va

13. Chegraoui Khalid, Le Maghreb et l'Afrique une histoire Mouvementée, continuité et conflits de l'interrégional au continental : le Maroc en voisinage, in les identités régionales et la dialectique Sud-Sud en question, Dakar, CODESRIA, 2007, pp.49-63

14. المنوني محمد، مظاهر يقظة المغرب الحديث، الرباط، بيروت، 2ج، الطبعة 2، 1985

15. عبد المجيد القدوري، المغرب وأروبا، ما بني القرنني الخامس عسؤ والسادس عسؤ (مسألة التجاوز)، الدار البيضاء – بيروت، المركز الثقافي العربي، 2000

16. KABLY, Mohammed, Légitimité du pouvoir étatique et variations socioreligieuses au Maroc médiéval, Hesperis Tamuda, 1997, vol. XXXV, fascicule II, pp. 55.66. HIJJI, Mohammed, L'idée de nation au Maroc aux XVIe et XVIIe siècles, Hesperis Tamuda, 1968, vol. XIX, fascicule 1, pp. 109-122. Al Nassiri Ahmad ben Khalid, Op.cit, vol, 7,8et 9

17. A. Laroui, les origines … op.cit.

résister aux Reconquistas espagnole et même portugaise, lancées dans les XVe et XVIe siècles, et sera à l'origine de la chute de l'empire portugais en 1575, avant sa renaissance 60 ans plus tard. En stoppant l'élan des Ottomans, il traitera avec la nouvelle force des mers et océans, la Grande Bretagne, gèrera les velléités de l'Espagne catholique et sera craint jusqu'à la bataille d'Isly en 1841, et pour cause, la France était aux frontières de l'Est, dans la régence d'Alger. Plus encore, 1912 ne fut que l'année de l'acte du Protectorat, car la résistance populaire s'engagera jusqu'à l'indépendance avec deux phases importantes, la première au travers d'une résistance armée entre 1912 et 1934, et la seconde avec le Mouvement national et la consécration de la Monarchie entre 1934 et 1956.

Cette continuité de plusieurs siècles de l'Etat marocain, qui a vu cet Etat en son entité nationale se renforcer de plus en plus, est due à plusieurs éléments qui, réunis, expliquent la pérennité de l'Etat au Maroc et sa résilience face aux crises politiques ou économiques, comme naturelles ou sanitaires.

Une population, donc, liée à un pouvoir politique, les deux établis dans un espace géographique continu et inébranlablement unifié. Un référentiel basé sur un processus et un récit historiques endogènes comme exogènes, de la maîtrise et de l'installation sur les lieux, de la population et du pouvoir, en plus d'une conscience de l'existence en tant que tel, et d'appartenance commune à l'espace et aux êtres qui forment la société, la population. Cette conscience donnera lieu au sentiment national et au patriotisme sous l'égide d'un pouvoir reconnu, pour former l'Etat. La relation entre société et pouvoir, dans ce cadre, a eu l'habilité de joindre des objectifs, des programmes et des réformes dans la continuité, ainsi que des incarnations dans l'habitus et des manifestations dans les rapports à l'autonomisation et au respect du prince et à son pouvoir d'arbitrage, d'insertion, d'unification et de création de l'habitus et de réformes de l'Etat et de ses symboliques garantes de sa pérennité et sa persistance dans un renouvèlement et équilibre constant.[18] « Toute recherche historique court le danger de prendre la continuité pour une explication suffisante : un fait se justifie parce qu'il a toujours existé en germe. Mais toute recherche portant sur un système ou une structure ne court pas un danger moindre en sous-estimant le changement qui intervient nécessairement dans chacun des termes du système ou de la structure. Dans le cas du nationalisme marocain, on peut partir de l'hypothèse très simple et vérifiée un peu partout que toute culture, société, classe sociale, etc., qui se trouve être subitement l'objet d'un défi extérieur réagit par une des trois attitudes suivantes : le rejet violent, l'imitation servile ou la réforme, c'est-à-dire le changement dans la continuité. »[19] Cette dernière option a toujours été le choix des Marocains.

18. Cf. le texte de la série de conférences des cours hassaniens, conférence N° 1, le Ministre Ahmed Taoufiq, le sentiment national des Marocains à travers l'Histoire, 11 juillet 2013, http://www.habous.gov.ma

19. A. Laroui, les origines, op.cit … p.17

Chapitre 8 : L'après-COVID-19 : l'impératif de l'inflexion de l'action économique publique

La crise liée au COVID-19 est à la fois le point de départ et le révélateur de profonds bouleversements qui ont affecté les économies mondiales. Dans cette crise, le rôle économique de l'Etat est interpellé à partir de deux séries d'interrogations : sur l'adaptation de l'action publique à une situation insolite, ainsi que sur les modalités à partir desquelles elle doit se mettre en œuvre. Il s'agit certes, pour l'Etat, de tirer les conséquences d'un certain nombre d'évolutions qui se sont produites et dont on peut raisonnablement penser qu'elles sont définitivement acquises, ou d'évolutions qui paraissent devoir se produire dans les prochaines années.

La question de l'Etat se pose avec une acuité particulière dans cette crise, parce que les modalités de ses interventions économiques sont mises en question. Il convient donc de se demander dans quelle mesure l'Etat, tout en restant fidèle aux fonctions économiques que lui confère la loi, doit rénover ses méthodes, redéfinir ses relations aux acteurs publics et privés pour répondre aux attentes des citoyens.

A bien des égards, la demande de l'Etat n'a jamais été aussi forte qu'en cette période de crise. Comment peut-il répondre aux multiples sollicitations dont il fait l'objet ? A quelles conditions l'Etat est-il effectivement en mesure de jouer son rôle de régulateur de la vie économique et sociale, de défenseur de la compétitivité nationale, de fournisseur des services publics, de maître d'œuvre de la solidarité sociale et de la cohésion nationale, de partenaire stratégique des autres acteurs publics et privés ? Autrement dit, comment l'Etat peut-il effectivement définir et garantir l'intérêt général ? Tels sont les impératifs auxquels il doit apporter une réponse pour s'assurer que les effets de la crise liée à la COVID-19 soient absorbés et que la vie économique et sociale reprenne un nouveau cours.

L'impératif de l'efficacité économique

La crise de la COVID-19 laissera des traces sur le tissu économique et social national. Soumise à un choc brutal, l'économie nationale sera marquée par de profonds déséquilibres macro-économiques. La complexité de la vie économique et sociale liée aux interdépendances internes et externes des initiatives rend l'environnement de la décision plus difficilement lisible ; la difficulté de prévoir rend problématique la double recherche d'un remède à la « dictature du court terme » qu'impose la sortie en urgence d'une situation de choc et d'une plus grande cohérence entre les décisions d'acteurs multiples pour emprunter la voie d'une reconstruction des capacités à moyen terme.

La crise est intervenue à un moment où l'efficacité des politiques publiques, qui mesure l'écart entre les objectifs affichés et les résultats atteints, est préoccupante dans un certain nombre de secteurs - notamment sociaux. La recherche de l'efficacité des politiques publiques relèverait de la pure pétition de principe si l'Etat n'apporte pas la preuve qu'il est effectivement capable de redéfinir et d'atteindre les objectifs d'intérêt général qu'on le juge le plus – voire le seul – à même de poursuivre.

Le premier devoir de l'Etat est d'être lui-même efficace, pour que le rapport coût-efficacité de son action soit le plus favorable possible. Aussi, il serait nécessaire que la puissance publique veille à fournir un cadre clair et prévisible à l'action des acteurs

économiques. Ceux-ci ont notamment besoin que l'Etat affiche les quelques principes stables qui guideront, dans un environnement aléatoire, les politiques publiques, et qu'il fasse connaître les objectifs à moyen et à long terme auxquels il entend pour sa part apporter sa contribution, c'est-à-dire qu'ils attendent que l'Etat ait une véritable stratégie. De même, il est demandé à l'Etat qu'il sache réglementer avec mesure et pertinence et qu'il veille à la stabilité et à la lisibilité des normes, sachant à quel point l'instabilité des règles et des normes en matière fiscale ou de commerce extérieur, à titre d'exemple, peuvent être pénalisantes pour la compétitivité des entreprises.

L'impératif de la concurrentiabilité

Le jeu des marchés dans la sphère réelle des biens et services comme dans la sphère financière ne permet pas de tendre vers une autorégulation économique. Cela l'est encore plus quand il s'agit d'une économie en développement où le marché en tant qu'institution n'est pas encore accompli. Les lois propres des marchés conduisent à des concentrations de richesses et de pouvoir économique que les politiques régulatrices doivent s'efforcer de contenir.

Le fonctionnement des marchés suppose l'existence d'une puissance capable de veiller au respect de la concurrence et de règles du jeu sans lesquelles la fluidité, la transparence et la moralité du jeu de l'offre et de la demande ne sont pas assurées. Il serait en effet illusoire de voir dans le marché une forme de régulation naturelle, dont les modalités de fonctionnement s'imposeraient d'elles-mêmes. L'intervention publique s'impose d'abord pour réguler le fonctionnement des marchés.

La puissance publique doit favoriser la contestabilité des marchés en s'attaquant aux barrières à l'entrée qui se dressent devant les efforts des entreprises, en particulier les PME pour accéder à la production de biens et services dans des secteurs oligopolistiques où se manifestent ententes illicites et abus de positions dominantes. On ne saurait oublier que ces situations ont généré des rentes indues et entravent la régénération du tissu productif. Un nouvel équilibre est à établir entre l'Etat et l'économie de marché : il traduirait les conditions dans lesquelles s'exercerait le jeu concurrentiel.

L'impératif de la compétitivité

La mondialisation, notamment dans sa dimension économique, n'est pas près de disparaître. Demain plus qu'hier, la compétition internationale signifiera, de toute évidence, la généralisation d'une logique d'affrontement. La puissance publique ne peut être sans influence sur les conditions dans lesquelles les entreprises, les territoires du pays, l'économie dans son ensemble, affronteront cette compétition.

Les marchés des biens et, dans une certaine mesure, des services se sont fragmentés sous l'effet de la mondialisation. En dépit des tentations protectionnistes et des velléités de relocalisations, le développement des échanges internationaux, constant depuis 1945, se poursuivra même si cela se produit sous d'autres formes et à une intensité moindre. Les marchés financiers, sortis à peine du choc de 2008, seront plus dynamiques et plus mobiles encore, sous le double aiguillon des innovations technologiques et des nouvelles politiques de réglementation. Les grandes firmes transnationales, capables de déployer leurs stratégies de production, de commercialisation, et de gestion à l'échelle mondiale, ont créé de puissants réseaux où circulent flux matériels et immatériels, dans

une relative autonomie par rapport aux politiques de contrôle des puissances publiques. L'économie nationale évoluera dans cet environnement, déjà ouvert sur cette sphère mondialisée, mobile, hautement concurrentielle – mais aussi fragile, aléatoire, ultrasensible aux chocs de toutes natures – des marchés. Dans un tel contexte, l'Etat n'est pas évincé, même si la logique des réseaux mondiaux va imprégner sa propre logique d'intervention.

L'impératif de la sécurité humaine

La perception des menaces et des risques que suscite la COVID-19 a généré une demande sociale de sécurité, à l'égard de l'Etat, comme à l'égard des autres personnes publiques, comme jamais auparavant. A bien des égards, la pandémie a réactivé la demande d'Etat dans la prise en charge d'un certain nombre de missions de service public. Cette attitude s'explique par de multiples raisons, notamment le recul des solidarités de proximité et le sentiment largement partagé que l'Etat peut et doit prévenir le risque. Quoiqu'il en soit, on accepterait de moins en moins une éventuelle défaillance de l'Etat dans la lutte contre ce risque pandémique ou dans la prévention d'autres risques naturels, alimentaires, technologiques…

La demande de sécurité ne vise pas seulement l'Etat régalien traditionnel, garant de l'ordre public et de la sécurité des relations sociales. L'Etat semble plus que jamais considéré comme responsable de la répartition du risque social. Les grands services publics (éducation, santé) ont des difficultés particulières pour résoudre la contradiction qui s'affirme entre la démocratisation, laquelle entraîne l'extension quantitative et qualitative des prestations et le principe d'égalité d'accès qui reste au cœur de leur logique. En tout domaine social (santé, éducation, action sociale...), les politiques sociales (offre de service, protections sociales) poursuivent à l'évidence des objectifs d'intérêt général : redistribution, santé publique, instruction publique. Leur financement est dès lors nécessairement, pour une part importante, socialisé.

Certes, les formes de cette socialisation peuvent être diverses (fiscalité, cotisations sociales) et il est important de choisir, entre les différentes solutions, l'équilibre le plus favorable à l'équité sociale. Par ailleurs, rien n'interdit qu'une partie du coût d'un service social soit supportée par les usagers, pourvu que des mesures correctrices viennent pallier les inévitables effets d'exclusion d'une telle pratique. Il reste que, si on ne veut pas s'en remettre à une régulation de la demande par les prix, nécessairement inégalitaire, une régulation concertée, associant l'Etat et l'ensemble des parties concernées, peut permettre la maîtrise financière du secteur social.

L'impératif de la solidarité sociale

La COVID-19 a imposé un lourd tribut au corps social. Ses conséquences risquent de conduire à des fractures sociales lourdes, qu'il s'agisse du chômage et des diverses formes d'exclusion, ou des inégalités entre les territoires. La réduction des fractures sociales exige un acteur central fort, édictant des normes et conduisant des politiques publiques, dans le domaine de l'action sociale, de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la santé…

La solidarité (solidarité sociale comme solidarité entre les territoires) est un objectif d'intérêt général essentiel. L'Etat doit en être le garant, quelles que soient les responsabilités qu'il peut être amené à confier aux collectivités territoriales, et quel que soit aussi le dynamisme des acteurs sociaux. On se tourne vers lui comme vers le garant de la redistribution par l'impôt et les revenus de transferts, et on attend de lui qu'il permette à tous d'accéder à des services collectifs de qualité. Lorsque se développent massivement les phénomènes de pauvreté et

de vulnérabilité, c'est son intervention que l'on réclame ou son inaction qu'on va déplorer.

On insistera davantage sur le fait que l'Etat social sera confronté à la montée des risques sociaux et devra jouer efficacement son rôle de garant de la cohésion sociale. L'extension des risques sur des groupes et des territoires exige des politiques plus globales, plus territorialisées, et plus individualisées. Ces deux logiques, celle d'un Etat assurantiel limité dans sa couverture et celle d'un Etat assistantiel et dispersé manquent d'une vision intégrative. Les programmes des filets sociaux (transferts monétaires, aides personnalisées...) ont besoin d'être redéfinis, réorganisés, et soutenus par des politiques transversales (politique de la ville, insertion des jeunes...). Si un très fort consensus existe sur la nécessité de réformer notre système de protection sociale, un accord d'ensemble doit intervenir entre les très nombreux acteurs concernés pour en assurer l'intégration, la pérennité et la rénovation.

L'impératif d'un partenariat multi-acteurs

L'Etat ne peut avoir pour ambition d'administrer l'économie, ni de se substituer aux entreprises, ni de placer la société sous sa tutelle. Les défis de la compétition économique internationale et les menaces qui pèsent sur la cohésion sociale de la nation exigent cependant qu'il joue pleinement son rôle de régulateur de la vie économique et sociale et de fournisseur ou maître d'œuvre des services publics. L'action publique demeure, cependant, à bien des égards indispensable pour le bon fonctionnement de l'économie.

Pour que l'action publique soit conduite efficacement et avec pertinence, l'Etat doit la partager avec les collectivités territoriales dans le cadre réaffirmé d'un Etat unitaire. Les entreprises ont, au-delà de leur rôle de producteurs de richesses, une fonction sociale plus large à assurer, notamment par la formation. Sans un réseau vif d'associations, d'entreprises d'insertion… les fractures d'une société qui tend à exclure une proportion de ses membres ne peuvent que se creuser davantage. Pour que les relations entre l'Etat et la société ne soient pas inscrites dans une logique de tutelle, pour que les principes d'égalité et d'intérêt général ne justifient aucune forme d'étatisme, l'essentiel dépend en définitive de la richesse du tissu social, de la vitalité des médiations sociales, et du dynamisme des acteurs sociaux.

Les régulations sociales dont l'Etat est responsable ne sont légitimes, et acceptées comme telles, que si elles expriment un intérêt général qui ne correspond pas seulement à l'idée que les décideurs politiques et administratifs s'en font, mais qui soit le produit d'une élaboration concertée avec l'ensemble des acteurs sociaux concernés. Ceci implique une évolution profonde dans la logique même de l'action publique. Mais celle-ci n'est à son tour possible que si l'Etat a en face de lui des acteurs (syndicats, organismes professionnels, associations…) suffisamment puissants à la fois pour être les représentants légitimes d'intérêts particuliers, et pour concourir à l'expression de l'intérêt général. La qualité des médiations sociales et du dialogue entre l'Etat et les acteurs sociaux est déterminante pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces ; elle ne l'est pas moins pour prévenir les conflits qu'elles peuvent faire naître ou, à tout le moins, pour les régler autrement que dans l'incompréhension et l'affrontement.

Il faut donc que, face à la complexité qui résulte des évolutions économiques et sociales et à la nécessité de partager l'action publique avec d'autres acteurs, l'Etat soit capable de modifier la logique de son action et d'adapter son organisation.

Chapitre 9 : Ordre public post-pandémie : la soft-authority

L'Etat appelé à la rescousse

La COVID-19 a constitué une atteinte inégalée à la santé publique dans l'histoire moderne, une atteinte qui ne s'est pas limitée au domaine de la santé, mais qui s'est étendue à la quiétude de l'humain et à sa sécurité. La pandémie est ainsi perçue comme une menace réelle à l'ordre public. Ce dernier est en effet défini comme une situation où, santé, quiétude et sécurité sont sauvegardées et protégées contre les risques et aléas qui peuvent leur porter préjudice.

Dans tous les pays du monde, abstraction faite des idéologies, des formes de gouvernements ou des doctrines de gouvernance, les regards se sont tournés vers l'Etat pour faire face au danger. Partout, l'Etat est jugé comme seule structure de recours pour dépasser la crise. Plus que jamais, le caractère régalien de la mission de sauvegarde de l'ordre public est acté et confirmé :

- En dépit de la prolifération de structures privées de la santé, c'est l'Etat qui a été sollicité pour venir au chevet des personnes atteintes, ou aider celles qui ne l'étaient pas, à se prémunir contre une éventuelle contamination.
- Aucune entité autre que l'Etat n'était en mesure de ramener la sérénité et la quiétude chez les individus (aides et soutien social) chez les entreprises (plans de soutien économique) ou chez les différentes catégories sociales (généralisation de l'attention de l'Etat à toutes les communautés).
- Dans la turbulence causée par la pandémie, aucune structure de sécurité autre que publique ou étatique ne pouvait assurer la présence massive et continue pour sécuriser les personnes et leurs biens contre d'éventuelles agressions.

1. Une idée reçue réduit l'ordre public à la seule dimension sécuritaire.

A travers ses responsabilités en matière d'ordre public, l'Etat au Maroc s'est retrouvé au centre du dispositif de lutte contre la pandémie. Société civile et secteur privé ont certes montré de la mobilisation face à la crise, mais toujours sous le lead de l'Etat et son soutien. Le citoyen a lui aussi aidé par sa discipline, mais toujours sous le regard de l'Etat.

L'Etat marocain s'est donc rappelé au souvenir de tous, même de ceux qui en période normale lui demandaient haut et fort de s'éclipser, ou du moins de se faire le plus discret possible. Ces derniers qui manifestent généralement une certaine hostilité à l'interventionnisme étatique, l'ont accepté devant la gravité de la menace.

L'aversion envers l'Etat, en temps normal, trouve son explication dans le fait qu'il avait auparavant quasiment limité ses interventions en matière d'ordre public à sa seule mesure sécuritaire, c'est-à-dire à sa seule composante ''sécurité publique''. Le concept de maintien de l'ordre public s'est donc réduit, dans l'opinion publique, à l'encadrement

ou à la répression des manifestations publiques, dans le contrôle et la protection de la voie publique et dans l'exigence de respect du droit commun et des règlements de police administrative. Cette réduction de la notion de l'ordre public à son aspect sécuritaire met au-devant l'aspect coercitif de l'Etat et occulte les autres aspects.

En intervenant contre la pandémie, l'Etat s'est concentré sur d'autres aspects dont celui de la santé publique. Il a montré des capacités d'assistance, son efficacité logistique et sa compétence en termes de coordination des actions. L'Etat s'est donc relativement départi de son caractère sécuritaire, pour assurer un ordre public plus ou moins équilibré entre les trois composantes. Il a ainsi cherché à :

- **Rassurer pour la santé** : Les mesures sanitaires prises et la communication ayant assuré une certaine transparence, elles ont rassuré les citoyens quant à l'évolution du phénomène.
- **Rasséréner contre l'inquiétude**, à l'exception de la question du retour des citoyens bloqués à l'étranger, l'Etat a pu installer une certaine sérénité parmi la population.
- **Assurer contre l'insécurité** : L'Etat a réussi à assurer le cadre adéquat pour la lutte contre la pandémie en garantissant la protection des personnes et des biens.

2. De l'ordre public à la confiance du public.

En cherchant à montrer un visage autre que coercitif, l'Etat a adopté, durant la crise, un comportement qui a globalement gagné l'assentiment des citoyens. Tous ont montré une certaine adhésion, en dépit de quelques dysfonctionnements. Les mesures prises par l'Etat durant cette période de lutte contre la pandémie ont certes pesé sur la population et n'ont, par leurs contraintes, pas manqué de lui occasionner des préjudices. Mais elles ont cependant été accueillies sans trop d'exaspération.

Si l'Etat a bien déployé un dispositif des forces de l'ordre pour marquer le caractère obligatoire des mesures, il a parallèlement décliné un dispositif social destiné à amortir les effets des contraintes. Le social est venu tempérer la rigueur du sécuritaire pour rendre l'ordre public plus conforme à sa véritable conception, celle de l'équilibre entre les intérêts du citoyen et ceux de la communauté.

Force est cependant de constater qu'un certain esprit coercitif a persisté, comme en témoignent les sanctions prévues pour la violation des mesures. Le texte ne s'est pas limité aux amendes comme dans plusieurs pays du monde, mais est allé jusqu'à envisager des peines privatives de liberté, un esprit qui est venu limiter la portée de l'humanisation de l'ordre public.

Il se pose donc une question pour l'avenir. S'agit-il d'un changement structurel, qui instaure une nouvelle doctrine capable de changer la perception par la population de la question de l'ordre public, ou bien d'un simple agencement conjoncturel destiné à dépasser la crise ?

Les crises ont pour vertu de pousser à l'action, laquelle peut prendre deux figures :

- Elle peut être conjoncturelle, adaptée à la crise et ne visant qu'à en limiter les impacts ; les acquis sont alors éphémères et le pays sort de la crise sans gains majeurs.

- L'action peut viser le changement structurel qui, tout en faisant face à la crise et en tempérant ses effets, opère des mutations utiles et profondes pour l'avenir et transforme la crise en opportunité profitable à la marche du pays.

L'ordre public, version COVID-19, qui a grandement participé à la réussite de la lutte contre la pandémie et à l'émergence des capacités et des dispositions de l'Etat, lesquelles étaient obstruées jusqu'à l'avènement de la crise, mérite d'être perfectionné et de s'inscrire dans la permanence, pour donner une nouvelle image de l'Etat. Le citoyen a vu l'Etat déployer un nouveau procédé de maintien de l'ordre public qui peut même en changer la nature.

D'un ordre public qui assure la seule sécurité et la nécessaire stabilité, le pays passera, si l'effort continue dans le sens d'un ordre public qui procure confort et confiance, à un ordre public basé sur la soft-authority.

Chapitre 10 : Médias, réseaux sociaux et communication politique en temps de crise

On entend souvent ici et là que cette crise de la COVID-19 est inédite, voire même unique, puisque jamais auparavant l'humanité en général et le Maroc en particulier n'ont eu à affronter le même fléau, infusant largement et frappant indistinctement. Cette crise, toujours d'actualité, se présente au Maroc comme un test grandeur nature de la relation triangulaire Etat-médias-public qui a connu plusieurs phases avec cycles longs jusqu'aux années 2000, à partir desquelles les cycles sont devenus plus courts, avec l'irruption des réseaux sociaux dans le champ médiatique.

L'émergence du web, puis des réseaux sociaux, et enfin des sites d'information au Maroc, conjuguée à une relève générationnelle décisive et connectée, ont changé en profondeur les interactions des trois éléments de la relation triangulaire, en y modifiant les rôles. Ainsi, l'Etat, jadis détenteur direct ou indirect du monopole de l'information, se voit contraint d'accepter les nouvelles règles des réseaux sociaux qui ont transformé le public de destinataire passif en acteur actif réagissant à l'information, voire même la « produisant ».

La transversalité des relations entre individus et l'instantanéité de l'information, même fausse, souvent inexacte, a conféré au public un pouvoir qu'il ne détenait pas auparavant et qui, placé entre des mains indélicates au mieux, mal intentionnées au pire, se transforme en arme. L'intellectuel italien Umberto Eco l'a bien noté dans une formule sévère : « Les réseaux sociaux ont donné le droit de parole à des légions d'imbéciles qui avant, ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel ».

En règle générale, quand une crise survient, de quelque nature qu'elle soit, les pouvoirs publics doivent non seulement gérer l'information, mais aussi et surtout apprécier et mesurer sa perception par le public cible. Pour l'actuelle pandémie, toutes les alarmes se sont déclenchées car le risque sanitaire à l'ampleur inconnue pouvait basculer en trouble de l'ordre public, ce qui a nécessité les mesures drastiques prises par le gouvernement marocain.

Il fallait dès lors rassurer la population, confrontée à une situation inédite, inquiète, et donc réceptive à toutes les informations, même quand ce ne sont que des rumeurs. L'Etat a donc pris la décision, là aussi inhabituelle, d'emplir l'espace médiatique en déployant une action multidimensionnelle : produire l'information, traquer et démentir les fake news, maintenir des relations étroites avec les médias structurés, intenter au besoin des actions judiciaires, multiplier les intervenants et les analystes… Mais là aussi, les pouvoirs publics se sont heurtés à une double problématique : un déficit chronique de confiance des populations dans les médias et dans l'Etat, et la très faible proportion de Marocains qui lisent et qui s'informent à travers les canaux professionnels.

Face à cette réalité depuis longtemps connue, et ignorée, les autorités ont redoublé d'efforts et sont tout de même parvenues à occuper l'espace médiatique. Le tableau ci-dessous montre la provenance de l'information auprès des ménages :

Source d'information sur la pandémie

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Spots et informations diffusés par la Radio/ TV	83,6%	93,1%	86,6%
Presse électronique	4,0%	1,0%	3,1%
Site du Ministère de la santé	1,8%	0,7%	1,4%
Professionnels de la santé (médecins, infirmiers, pharmaciens)	0,6%	-	0,4%
Police et autorités locales	0,4%	0,2%	0,3%
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, …)	8,0%	2,3%	6,2%
Amis ou famille	1,4%	2,5%	1,7%
Sites OMS ou UNICEF	0,3%	-	0,2%
Autres	0,1%	0,3%	0,1%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Source : HCP-2020

On peut certes noter la prédominance de l'audiovisuel public dans l'information, mais il est important de relever la part des réseaux sociaux qui, en milieu urbain, assurent l'information de 8% des populations, le double de l'impact des sites d'informations, qui ont pourtant réussi à relayer l'information et à dissiper les inquiétudes.

Pour autant, peut-on qualifier la stratégie de l'information déployée par l'Etat marocain de communication de crise ? Si l'on retient la définition de la crise comme étant un moment de rupture, généralement imprévisible tant dans son déclenchement qu'à travers ses conséquences, alors la communication doit idéalement œuvrer à expliquer les faits, prévoir leurs suites et assurer une relation directe et ininterrompue avec la cible, le public, et les intermédiaires, les médias.

Or, la réalité de ce qui s'est produit au Maroc durant les trois derniers mois est que la réaction des autorités publiques n'était pas tant une stratégie de communication de crise qu'un ensemble de mesures prises dans la précipitation, montrant une fébrilité certes bien compréhensible mais préjudiciable à l'efficacité des messages adressés. En effet, quand une crise survient, l'Etat doit œuvrer au mieux pour satisfaire la demande d'information de toutes les catégories de la population, et au Maroc, on peut scinder ces trois mois en autant de phases distinctes de communication :

1. **Mars-avril** : La crise est à ses débuts, et personne, gouvernement inclus, ne peut prédire la suite des événements. La communication est globale, déclinée en darija, cible l'ensemble de la population, se déploie vers tous les secteurs socioéconomiques, dans une communion quasi-totale entre service public, médias privés et réseaux sociaux.
2. **Avril-mai** : Le confinement perdure, les messages sont plus dilués, les intervenants changent sans cesse, la lassitude s'installe et le scepticisme gagne du terrain. Le service public poursuit son action, les médias s'interrogent et les réseaux sociaux, plus acerbes, interrogent.
3. **Mai-juin** : Le Maroc s'achemine vers l'établissement d'un record de confinement, les messages gouvernementaux se contredisent, les dégâts économiques commencent

à se préciser. Les réseaux sociaux ont montré leur mauvaise humeur et les médias se montrent plus acerbes.

Dans cette phase de pré-déconfinement, puis de post-confinement, on peut soutenir la thèse que la relation triangulaire a renoué avec son fonctionnement d'avant la COVID-19, teinté de méfiance entre l'Etat préoccupé par sa sortie de crise et la gestion de l'après-crise et les médias, sevrés d'informations de première main et financièrement en sérieuse difficulté. Or, l'information ayant horreur du vide, les réseaux sociaux se sont engouffrés dans la brèche et les avis contradictoires, les analyses antagoniques, les vérités assénées et les prophéties apocalyptiques ont repris avec la même force qu'avant mars 2020.

Cependant, et à rebours du comportement habituel de la puissance publique, on y décèle aujourd'hui un regain d'intérêt pour le secteur médiatique, qui aura su faire montre de responsabilité et de déontologie tout au long des trois mois de crise. Ainsi, un mouvement s'est opéré au sein de la profession, avec la création d'une nouvelle instance professionnelle (Association nationale des médias et des éditeurs), qui se propose de mieux répondre aux nouveaux défis sociétaux et professionnels que l'actuelle, la Fédération marocaine des éditeurs de journaux. Et le 26 juin, le ministre de la Culture, en charge du secteur des médias, a fait une déclaration au parlement, annonçant officiellement une aide financière massive au secteur des médias, dans ses deux dimensions horizontale et verticale. Il est important de noter que cette communication fut le fait d'un membre du gouvernement, officiellement déchargé de la gestion du secteur de l'information, et non de celui du Conseil national de la Presse, spécialement créé pour connaître des problèmes de la profession.

La crise de la COVID-19 aura donc clairement mis en exergue le rôle des médias dans les équilibres sociaux et l'Etat semble avoir compris que les enseignements induits par la crise sanitaire peuvent et doivent être prolongés dans les autres périodes également. En effet, avec les réseaux sociaux, les populations ont acquis une liberté d'expression qui leur était jusque-là inconnue, et en l'absence d'un secteur médiatique fort, l'Etat se trouverait en contact direct avec l'opinion publique, sans l'amortisseur médiatique. Une situation qu'aucun gouvernement ne voudrait connaître.

Chapitre 11 : État et politique des genres

La pandémie de la COVID-19 qui s'est abattue sur le monde s'est accompagnée de son lot de défis. Les pays, que ce soit en Europe, en Amérique ou en Afrique, dont le Maroc, ont dû faire face à cette situation inédite avec les mêmes craintes, appréhensions et doutes. Le mot d'ordre étant le confinement, ses conséquences ont retenti durement sur les économies dont les pertes sont incommensurables.

Afin de pallier au manque de moyens du système de la santé qui se trouvait en première ligne d'attaque, les autorités marocaines ont entrepris d'importantes mesures afin de maîtriser les effets dévastateurs du Coronavirus et de préserver les vies humaines. Comme par ailleurs, dès la mi-mars, le Maroc a décrété la fermeture des frontières, des établissements publics ainsi que l'état d'urgence sanitaire.

Si ces mesures ont été saluées car les résultats probants ont confirmé leur pertinence, toujours est-il que la pandémie de la COVID-19 a d'autres faces cachées qui ne sont pas moins préjudiciables. Elle a révélé les fragilités structurelles et profondes de notre tissu social, elle a mis à nu les écarts entre les riches et les pauvres et elle a surtout levé le voile sur les disparités et les inégalités du genre tout en les exacerbant.

La violence à l'égard des femmes

Les répercussions du confinement ne sont pas uniquement économiques, elles sont aussi psychologiques et sociales et, à plusieurs égards, ce sont les femmes qui en sont les principales victimes.

En temps normal, les femmes subissaient une double charge de travail domestique car tiraillées entre le travail à l'extérieur et celui à l'intérieur du foyer. En temps de pandémie et de confinement, cette charge devient triple, car aux deux premières, s'ajoute celle de prendre soin des enfants et d'assurer le suivi de leur scolarité à distance. Cette situation d'avant, qui semblait s'améliorer grâce aux efforts déployés par les forces vives progressistes du pays et qui faisaient de l'égalité des sexes une condition incontournable dans leur plaidoyer pour la démocratisation pays, semble être compromise aujourd'hui à la lumière de la réalité engendrée par cette pandémie. Ce recul menace toutes les sociétés, l'Europe incluse. À ce titre, la chancelière Angela Merkel a mis en garde contre ce qu'elle a appelé une « retraditionalisation » des rôles, en soulignant récemment devant le Parlement allemand qu'elle ferait tout ce qui était en son pouvoir pour enrayer son expansion en Allemagne.[20]

Cette situation intenable est aggravée par des actes de violence physique, verbale, sexuelle ou psychologique. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) prévoyait dans ses recherches au moins 15 millions de cas de violences domestiques supplémentaires dans le monde en 2020 pour chaque période de trois mois de prolongation de la période de confinement.

---

20. Connolly Kate, Kassam Ashifa, Willsher Kim, Carroll Rory, "'We are losers in this crisis': research finds lockdowns reinforcing gender inequality," The Guardian, 29 mai 2020

Au Maroc, certaines voix de militantes et d'ONG se sont élevées pour dénoncer cet état de fait, mais cela n'a pas ébranlé outre mesure les décideurs gouvernementaux et seules des mesures timides ont été entreprises.

Les chiffres officiels des plaintes déposées par les femmes victimes de violence recueillis grâce à la plateforme numérique mise en place par le Ministère Public révèlent que sur 892 plaintes, seules 148 ont fait l'objet de mise en œuvre de l'action publique et que le nombre de poursuites liées à la violence faite aux femmes aurait enregistré 10 fois moins de cas entre le 20 mars et le 20 avril comparé aux mois précédents. Or ce constat n'est pas partagé par certaines actrices de la société civile qui estiment que ces mesures, bien que salutaires, ne semblent pas être accessibles aux femmes compte tenu du taux d'analphabétisme qui touche plus de 50% d'entre elles. D'autre part, Mme Waddah, avocate au barreau de Casablanca et membre de la FLDF (Fédération des ligues des droits des femmes) a souligné que la loi 103.13 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes prévoit des mesures de protection, et dans une telle situation, ses exigences doivent être remplies, expliquant que si les tribunaux sont fermés, cette loi peut toutefois être activée dans le cadre du pouvoir judiciaire d'urgence. Elle estime que dans l'état d'urgence sanitaire des obligations sont imposées aux foyers, mais aucune disposition n'est prévue concernant le statut des femmes victimes de violences à l'intérieur du foyer. Cent six cas de violence dans la région Casablanca-Settat ont été enregistrés par la FLDF entre le 16 mars et le 15 mai ; le nombre et les formes de violence constatées s'élèvent à 322 et le nombre des services fournis à 319.

D'autres organisations, notamment l'Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui dispose d'un centre d'écoute et d'orientation juridique et psychologique pour femmes victimes de violence et d'un centre de médiation conjugale fondée sur le genre et l'UAF (l'Union de l'action féministe) et ses centres d'écoute Annajda, à l'échelle nationale, jouent un rôle majeur dans la sensibilisation, l'assistance et le soutien des femmes victimes de violence en temps de confinement.

Des programmes de partenariat entre le gouvernement, le FNUAP et la société civile ont vu le jour notamment grâce à la création d'une plateforme d'écoute et d'une application mobile pour le suivi des femmes victimes de violence conjugale et à la mise en place d'aides financières allouées aux ONG en vue de soutenir leur action, cette dernière mesure ayant néanmoins fait l'objet de critiques en raison de l'absence de transparence dans les critères d'octroi.

Il ressort de cet effort soutenu de la société civile que la valeur de la solidarité est essentielle dans l'appréhension des problématiques en temps de crise. Cet élan de solidarité exprimée aussi bien par les femmes que les hommes qui ont hébergé des victimes montre que la dimension culturelle de la solidarité devrait être valorisée et développée pour occuper une place de choix dans le nouveau projet de développement de l'après-COVID-19.

Ces appels de la Communauté internationale (ONU, par la voix du Secrétaire général, UNFPA , OMS, ONU Femmes…) sont souvent restés sans réponse. Les efforts des Etats continuaient d'être orientés vers la lutte contre le Coronavirus et sa propagation exponentielle, et le reste semblait marginal. La vie, devenant unidimensionnelle, tous les problèmes sont reportés pour l'après-COVID-19. On assiste à un manque de visibilité doublée d'une incertitude car la communauté scientifique n'a pas encore de réponse

tranchée et que probablement il faudra cohabiter avec ce virus, et on aura laissé s'aggraver des problèmes dont les solutions étaient possibles si seulement les décideurs avaient érigé cette question en priorité. Le confinement a certainement contribué à contenir la pandémie mais il a transformé des foyers en lieu de supplice pour certaines femmes. La violence est une grave atteinte à la dignité humaine et la combattre devrait avoir la même importance que la lutte contre le Coronavirus, tous les deux pouvant tuer, mais différemment.

Les femmes dans les secteurs les plus touchés.

La vie professionnelle des femmes en temps de COVID-19 n'est pas exempte d'embûches. D'une part les secteurs les plus touchés par la crise liée au Coronavirus sont ceux qui emploient majoritairement les femmes tels que le tourisme, les garderies et l'esthétique. Ces secteurs sont en berne et rien ne laisse entrevoir une reprise immédiate surtout pour le tourisme et les garderies. Dans les meilleurs des cas, au moins 50% des femmes perdront définitivement leur emploi. Le marché de l'emploi connaîtra une récession intense, ce qui conduira à une compétitivité ardue entre les hommes et les femmes notamment dans les niches qui sont traditionnellement féminines.

D'autre part, une grande partie des femmes des couches défavorisées œuvrent dans le secteur informel où l'impact de la pandémie s'est fait cruellement ressentir. Ne bénéficiant d'aucune protection sociale, elles risquent de basculer dans la pauvreté extrême ou de se livrer à des activités illicites afin de subvenir à leurs besoins élémentaires. Perdre un emploi signifie perdre l'autonomie à laquelle les femmes sont relativement parvenues à l'issue de décennies de combats qu'elles ont menés de concert avec les forces vives qui soutiennent l'égalité des genres. Ces acquis semblent aujourd'hui précaires et risquent de compromettre un droit fondamental, celui de l'égalité des genres, tout comme les efforts de démocratisation, encore fragile, dans notre société. En somme, la pandémie n'est pas la responsable de cette situation, elle a seulement levé le voile sur les failles de nos systèmes qui peinent à éradiquer les inégalités, notamment celle des sexes.

Des hommes et des femmes en première ligne pour sauver des vies et soigner les personnes atteintes du Coronavirus. Aux chevets des patients, le corps des infirmiers, majoritairement féminin, n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de sa noble mission avec bravoure. Les sages-femmes, défiant la pandémie de COVID-19 ont également bénéficié d'un support indéniable de la part du FNUAP dans le cadre de l'opération SALAMA pour continuer à sauver les femmes enceintes et les nouveau-nés. Ces femmes médecins, infirmières ou employées dans les hôpitaux méritent une reconnaissance et une valorisation toute particulière. La santé est un bien collectif qu'il s'agit de préserver, développer et structurer en investissant dans le capital humain si précieux.

Quel rôle pour le leadership féminin ?

La situation de pandémie est compliquée et les réponses qui doivent être apportées sont complexes, et lorsqu' il s'agit des questions liées au genre, la réponse doit être globale. Les décideurs, majoritairement au masculin, n'abordent cette question qu'aléatoirement. L'absence de leadership féminin pèse dans la prise de décisions. Pourtant impliquer les femmes dans la formulation des réponses à des problèmes qui les touchent contribuerait de façon positive à la résolution de ces problèmes. La société marocaine regorge de

potentiel féminin qu'il s'agit de mobiliser judicieusement et activement en temps de crise comme en temps d'accalmie. Des politiques d'accès des femmes aux postes de décision dans tous les secteurs et de façon paritaire sont plus que jamais nécessaires et urgentes. Des initiatives telles que le projet « Les Femmes Partenaires du Progrès » initié par l'association Jossour FFM (Forum des femmes marocaines) en partenariat avec la Chaire Gibran Khalil Gibran de l'Université de Maryland (Université Collège Park, Maryland), engagent des femmes leaders de différents horizons professionnels, juristes, parlementaires, cheffes d'entreprises, académiciennes, défenseures des droits de l'homme et des femmes, actrices culturelles, jeunes et médias. Il y a besoin pressant d'avoir une vision holistique pour amorcer une nouvelle ère d'un leadership féminin collectif agissant et engagé fermement dans la construction d'une société égalitaire.

Transformer la pandémie en opportunité.

Un leadership féminin doit émerger et saisir l'opportunité qu'offre la pandémie pour revoir en profondeur les aspirations des femmes et les traduire en programme de développement idoine. L'après-COVID-19 doit constituer une rupture avec le modèle ultra libéral fondé uniquement sur une globalisation des biens et des services. Le nouveau modèle doit être celui de l'égalité et de la dignité avec un retour aux valeurs essentielles. L'être humain doit regagner la centralité de la pensée qui va guider le changement. Il s'agit de capitaliser sur ce que l'humanité a construit de positif mais rectifier les bévues qui ont conduit aux fractures sociales et au déséquilibre de l'écosystème du pays. Il s'agit là d'une éventualité où une vision holistique trouve tout son sens.

Les vraies niches qui seront porteuses de valeur ajoutée tout en respectant l'équilibre écologique vital pour une vie saine s'avèrent être entre autres, l'agriculture, les nouvelles technologies et l'environnement. Autant de nouvelles opportunités vers lesquelles il faudrait orienter les femmes. Demain se prépare aujourd'hui, les responsables sont appelés à ouvrir des plateformes digitales pour encadrer et orienter les femmes porteuses de projets. Une initiative, comme celle de l'AFEM, « Ensemble face à la COVID » est à saluer mais d'autres initiatives, notamment locales, devraient être lancées afin de maximiser l'impact et de le généraliser. Des mesures dans ce sens devraient cibler les femmes dans l'informel, l'occasion de structurer ce secteur, de garantir aux femmes une vie décente et de les protéger des aléas des conjonctures et de toute forme d'exploitation.

On ne peut nier tous les efforts déployés depuis deux décennies pour améliorer l'éducation et la santé reproductive chez les femmes et les jeunes filles. Cependant, les écarts continuent de se creuser entre les hommes et les femmes.

La digitalisation offre une opportunité unique pour révolutionner le système de l'éducation et pour éliminer les barrières que rencontraient les petites filles, notamment en milieu rural. Dans l'expérience que vit le Maroc, le e-learning est à l'épreuve. L'initiative est à saluer, elle est à ses premiers balbutiements et doit se développer en adoptant des mécanismes à géométrie variable pour répondre aux besoins des différents récipiendaires. Cela est le défi, une éducation de qualité pour toutes et tous et sur le même pied d'égalité, capable de s'adapter aux environnements disparates tout en gardant en vue la nécessité d'atteindre les résultats escomptés. Outre l'enseignement, le système éducatif marocain doit éduquer et inculquer les valeurs humanistes. Préparer les futures générations revient à leur donner les outils pour être des citoyens égaux en droits et devoirs sans distinction de genre. Cette aspiration est légitime et constitue la

clé du développement de notre pays.[21]

L'ère post-COVID-19 doit impérativement préparer un monde meilleur. Celui-ci est possible si le capital humain du pays s'y investit. Deux conditions sont nécessaires, à savoir une démocratie par le bas et l'innovation. La COVID-19 a libéré le potentiel créatif et novateur de nos chercheuses et chercheurs et a révélé des talents qui ne demandent qu'à s'exprimer. La société marocaine est jeune et féconde et elle a tant à offrir. Les femmes ont démontré leur génie dans des forums internationaux d'innovation en remportant des médailles d'or. Une chaire de l'innovation féminine mériterait d'exister pour coordonner les efforts en la matière et mettre en place une stratégie nationale susceptible de donner de la visibilité et de la reconnaissance aux femmes méritantes, et les ériger en modèles pour les générations futures.

Les personnes humaines n'ont de limites que celles qu'elles s'imposent. L'intelligence collective ouvre des horizons inédits. En marginalisant les femmes, la société se trouve privée de 50% de ses atouts. Pour cela, la construction d'un monde meilleur passera par l'implication des femmes, la reconnaissance de leurs droits et leur protection contre toute forme de violence et de ségrégation. L'égalité des genres est une question urgente qui ne peut plus attendre. L'État a une importante responsabilité en affichant la volonté politique et en la traduisant par des stratégies nationales substantielles et des ressources matérielles et immatérielles conséquentes. Les collectivités locales et la société civile constituent des relais incontournables pour encadrer, sensibiliser et accompagner les femmes. Les femmes elles-mêmes doivent aller à la quête de leur autonomie et prendre leur destin en main. Le monde post-COVID-19 doit être juste et égalitaire. Il se fera, avec l'égalité des genres, ou ne se fera pas.

21. Bartels-Bland Emily, « La pandémie de COVID-19 risque d'aggraver l'inégalité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes, » Banque Mondiale, 15 mai 2020

Chapitre 12 : Le migrant dans les politiques publiques

A l'échelle mondiale, le rôle des Etats a été crucial dans la gestion de la crise provoquée par le Coronavirus. La pandémie a eu pour effet symbolique de mettre en exergue la responsabilité qui incombe aux Etats et consistant à répondre, de manière autonome, aux besoins de leurs populations, dans un contexte marqué par la fermeture des frontières. Afin de faire face aux conséquences sanitaires et socio-économiques de la crise, la majorité des Etats ont mis en place des mesures de mitigation et de soutien aux catégories les plus vulnérables. Les Etats développés, dotés de systèmes de protection sociale fiables, avaient à leur avantage une bonne connaissance du tissu social, ayant permis un meilleur ciblage des catégories vulnérables. D'autres Etats, moins développés, ont dû adopter des actions publiques pensées dans l'urgence, afin de contenir la crise. Dans les deux cas de figure, les politiques de mitigation s'adressent principalement aux citoyens, dans certains cas aux résidents, mais rarement aux migrants irréguliers et aux sans-papiers. Cette catégorie, vulnérable même avant la crise, s'est retrouvée en situation de détresse économique. Souvent actifs dans le secteur informel, beaucoup de migrants irréguliers ont subitement perdu leur source de revenu. Etant en situation irrégulière, ils ne figurent pas, par défaut, dans les registres de population et ne bénéficient pas en conséquence des mesures de soutien mises en place par les Etats. Ce constat est valable au niveau international. Cependant, certains pays se sont démarqués par leur gestion de cette situation particulière. Si l'on s'intéresse à l'exemple du Maroc, pays d'origine, de transit et d'accueil de migrants, on peut relever certains éléments pertinents à analyser.

Ayant à son actif la Stratégie nationale pour la migration et l'asile, le Maroc a toujours ambitionné de faire de la migration un levier de développement. Une ambition qui s'est traduite tant au niveau de la volonté politique de ses dirigeants, qu'au niveau des efforts mis en place aux échelles continentale[22] et internationale[23]. Des efforts qui, en dépit de leur envergure, demeurent limités face à la situation inédite de la COVID-19. En fait, et aussitôt que les mesures de confinement et de distanciation sociale ont été mises en place dans le pays, un fond de solidarité a été créé, en vue de répondre aux besoins sanitaires et socio-économiques des catégories les plus vulnérables. Dans un premier temps, une indemnité forfaitaire mensuelle de 2 000 DH a été accordée aux salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), se trouvant en arrêt temporaire du travail à cause de la crise. Naturellement, les salariés étrangers affiliés à la CNSS bénéficient de cette indemnité au même titre que les nationaux. Ensuite, les chefs de foyers détenteurs d'une carte Régime d'assistance médicale (RAMED) ont pu percevoir des indemnités mensuelles variant entre 800 DH et 1 200 DH selon la taille du ménage. Dans ce sens, il convient de noter que depuis 2017, une convention signée entre les Ministères de la Santé, de l'Intérieur, de l'Economie, et celui chargé des Affaires de Migration a permis l'extension de la couverture RAMED aux immigrés en situation régulière et aux réfugiés – disposition qui vient appuyer le volet insertion sociale de la Stratégie nationale de la migration et de l'asile. Enfin, une plateforme a été mise en place au profit des travailleurs marocains du secteur informel qui ne détiennent pas la carte RAMED. On retient ainsi de ce qui a précédé que différentes mesures ont été édictées,

22. Le Maroc mandaté par les pays de l'Union Africaine pour développer l'Agenda Africain pour la migration et le développement.

23. En co-présidence avec l'Allemagne et sous l'égide de l'ONU, le Maroc a abrité en décembre 2018 le Forum pour l'adoption du Pacte Mondial pour des migrations régulières, sûres et ordonnées.

afin de cibler et venir en aide aux catégories les plus touchées par la pandémie. Toutefois, en raison du contexte général, certains individus vulnérables n'ont pas pu bénéficier de la réponse publique à la crise. Les migrants irréguliers font partie de cette catégorie.

Des mesures alternatives de prise en charge des migrants irréguliers dans le contexte de la COVID-19.

La loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières prévoit des dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières.[24] Elle poserait alors une contrainte légale et juridique pour les autorités marocaines à entreprendre des actions publiques au profit de personnes considérées par le droit en situation « illégale ». Ainsi, un ensemble de mesures ad-hoc a été mis en place afin de gérer la situation particulière de la COVID-19. Le Ministère de la Santé a conçu une brochure spécialement dédiée aux migrants et réfugiés, listant les procédures de prise en charge des cas de la COVID-19 parmi les étrangers résidant au Maroc. Des numéros de veille sanitaire en urgence ont également été mis à disposition.

L'importance de la coopération entre acteurs étatiques et non-étatiques

Grâce au climat favorable à la coopération entre les acteurs étatiques et non étatiques – associations et organisations internationales opérant au Maroc, plusieurs actions ont pu être mises en place en faveur des populations migrantes les plus vulnérables. Pour ne citer que quelques exemples de cette coopération, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)[25], en coordination avec différentes autorités marocaines, dont notamment les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a pu distribuer d'importantes aides aux immigrés en situation précaire (principalement des kits d'assistance et d'hygiène)[26]. Des associations d'immigrants accréditées et des ONG humanitaires se sont mobilisées pour venir en aide aux étrangers en difficulté. Dans ce sens, les synergies entre les associations des immigrés et autres acteurs de la société civile marocaine ont permis de conduire des actions humanitaires nécessaires. A titre d'illustration, l'Institut national de solidarité avec les femmes en détresse (INSAF)[27] s'est joint à des associations de migrants pour distribuer quelques 4 000 kits alimentaires et 40 000 masques aux migrants subsahariens et asiatiques en difficulté dans la ville de Casablanca. L'association a notamment mis des moyens logistiques et techniques à la disposition de deux associations de migrants (Come Back et Solidarity Bank) qui disposent d'une bonne connaissance des communautés de migrants, ce qui a permis la bonne gestion de l'opération.

La crise de la COVID-19 a mis en exergue l'importance de la coopération entre les

24. Ministère de la Justice, Loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

25. Organisation Internationale pour les Migrations – Maroc, Assainissement de 6 Foyers de Migrants dans le quartier de Takadoum – Rabat.

26. Ministère de la Santé, Organisation Mondiale de la Santé-Maroc et SEHATI. Réfugiés, Migrants et la COVID-19 au Maroc.

27. Portail du Royaume du Maroc, COVID-19: "Insaf" distribue des aides aux migrants subsahariens de Casablanca.

acteurs étatiques et non étatiques, afin de mettre en place des réponses adaptées aux situations de crise pour les catégories des migrants sans papiers. Ces derniers ont souvent peur des contrôles des autorités et ont tendance à solliciter les associations à mandat humanitaire. D'où l'importance de l'instauration d'un climat de confiance entre les autorités compétentes et les associations de la société civile afin de garantir une prise en charge urgente des migrants irréguliers. Certes, il s'agit là de mesures prises dans l'urgence, qu'il conviendrait de compléter par des politiques à moyen et à long terme, lesquelles permettront la régularisation d'un plus grand nombre de migrants, afin de garantir leur insertion socio-économique dans le pays.

Conclusion

La crise liée à la COVID-19 aura été porteuse d'une multitude de changements sur la relation entre les Etats et leurs citoyens, et d'éclaircissements quant à l'aptitude des gouvernements, sociétés, et économies à parer à d'importantes perturbations telles que celles enregistrées.

Le Maroc, Etat multiséculaire singulier et spécifique, se verra contraint, dans un contexte global d'urgence sanitaire, d'introduire des mesures visant à mettre les considérations humaines au premier plan, par la mise en berne de l'économie nationale en vue de limiter les risques de propagation de la maladie, et de prémunir les citoyens contre une forte vague de décès semblable à celles vécues dans plusieurs pays du Nord.

Les hautes directives du Souverain relatives aux mesures sanitaires ont entraîné une forte mobilisation sur le terrain des services du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Santé – dont le corps médical a fait preuve d'une bravoure admirable, propulsé au premier rang de cette crise. Néanmoins, il convient de noter que les autorités élues des collectivités locales ont manqué l'occasion de réaliser pleinement leur potentiel à travers les larges pouvoirs à elles octroyés par les lois organiques sur les régions, préfectures et provinces, et communes. Cette tendance permet ainsi de mettre en lumière les défis subsistants quant à la pleine réalisation des promesses du chantier de la régionalisation avancée débutée en 2015.

L'Etat, institution d'institutions, connaît également au travers de la pandémie une refonte de sa relation avec les populations. Bien que la tendance soit à la critique de son interventionnisme, et de ses règles souvent jugées jugulatrices de libertés, l'Etat peut observer, à la suite de cette crise, un basculement du ressenti des populations qui se tournent vers lui comme ultime refuge. Ce dernier est ainsi hissé au rang de sauveur, de guérisseur, ou encore de protecteur, de par sa large capacité d'action qui apparaît alors comme l'outil idéal de gestion de crise.

Ce regain de confiance – au travers d'un nouveau contrat social, pose néanmoins à l'Etat une condition d'infaillibilité dans sa réponse aux clameurs populaires et sociales, où le moindre faux-pas décisionnel pourrait entraîner de lourdes conséquences économiques, ou encore humaines. Ainsi, l'Etat, acteur rationnel, est forcé de composer avec la nouvelle donne qui se présente, et d'intégrer la lutte et la veille pandémiques au rang de ses menaces et préoccupations lors de la formulation de ses stratégies de défense.

L'Etat doit également concilier avec une communication qui lui échappe. L'ère des réseaux sociaux et de l'instantanéité de l'information – au travers desquelles sont propagées désinformations et rumeurs, force nos institutions à se placer dans une position défensive, leurs détracteurs n'étant pas tenus par l'opinion publique au même standard que les institutions journalistiques et médias – leurs alliés traditionnels.

La crise économique, résultant des mesures de confinement, aura également eu un fort impact sur des populations pour lesquelles le Maroc prendra des mesures visant à leur octroyer un certain soutien financier. Les salariés affiliés à la CNSS, et en arrêt d'emploi temporaire, se verront attribuer une aide mensuelle de 2 000 dirhams, tandis que les personnes démunies détentrices de la carte RAMED auront pu obtenir entre 800 et 1

200 dirhams, dépendamment de la taille de leur ménage. Néanmoins, la population vulnérable fortement touchée fut celle des migrants irréguliers, qui subirent de plein fouet les conséquences directes de la crise. Une coopération entre les pouvoirs publics et les ONG locales, familières avec ses populations, fut nécessaire afin de tenter d'atténuer cet impact, et d'aider ces populations à résister aux effets économiques et humains de la crise.

Une autre tragédie que le confinement aura exacerbée est celle des violences domestiques infligées aux femmes, qui se trouvent aujourd'hui sans issue de secours face à leurs agresseurs – malgré la bonne volonté des pouvoirs publics au travers de mesures qui sont par ailleurs peu efficaces. Il convient également de noter que nombre de femmes œuvrant dans le secteur informel sont aujourd'hui poussées dans la précarité. Une pleine intégration de la femme dans le tissu économique, social et politique s'impose désormais comme une réelle nécessité de développement sous toutes ses facettes.
L'action de l'Etat, auquel incombe un nombre important de responsabilités, et réel point focal des attentes de la part des citoyens en temps de confinement et d'urgence sanitaire, est aujourd'hui scrutée quant à la réussite du déconfinement et de la relance post-COVID-19. Ainsi, il conviendra d'observer si l'ensemble des défis mis en lumière par l'actuelle crise trouveront réponses, et il s'agira également de suivre le progrès d'une nouvelle relation Etat-Citoyens – aujourd'hui redéfinie.

À propos des auteurs

Abdelhak Bassou

Abdelhak Bassou est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Ancien préfet de police, il fut investi de plusieurs responsabilités au sein de la Direction Générale de la Sûreté Nationale Marocaine dont chef de la division de la police des frontières de 1978 à 1993 ; Directeur de l'Institut Royal de Police en 1998 ; Chef des Sûretés régionales (Er-Rachidia 1999-2003 et Sidi Kacem 2003-2005) et également Directeur Central des Renseignements Généraux de 2006 à 2009. Il a également participé aux travaux de plusieurs instances internationales dont le Conseil des Ministres arabes de l'intérieur de 1986 à 1992, où il a représenté la Direction Générale de la Sûreté nationale dans plusieurs réunions. Abdelhak Bassou est titulaire d'un Master en études politiques et internationales de la Faculté des sciences juridiques, économiques et social d'Agdal à Rabat sur un mémoire intitulé « L'Organisation Etat Islamique, naissance et futurs possibles ».

Aziz Boucetta

Aziz Boucetta est journaliste, éditeur et fondateur des sites d'informations Panorapost.com et Mowatine.com. Titulaire d'une licence en économie de l'université Hassan II de Casablanca, il fut banquier pendant plusieurs années à Marrakech, puis à Casablanca. Il fut également maire-adjoint à Marrakech, avant de quitter la sphère politique pour entrer dans le domaine de la presse. Chroniqueur régulier et collaborateur dans plusieurs radios nationales, il fut également présentateur d'émissions politiques sur Medi1TV et conférencier sur la politique marocaine en France et au Maroc. Il est actuellement éditorialiste politique à Panorapost.com".

Khalid Chegraoui

Dr. Khalid Chegraoui est professeur titulaire d'histoire et d'anthropologie politique, Institut d'études africaines, Université Mohammed V, Rabat, Maroc et chercheur principal au Policy Center for the New South. Il a débuté sa carrière dans l'enseignement et la recherche en 1992 en tant que professeur assistant de recherche à l'Université Sidi Mohammed Ben Abdallah de Fès après avoir obtenu son premier doctorat en études africaines à l'Université Mohammed V de Rabat en se concentrant sur l'Afrique subsaharienne occidentale. Il a également obtenu un doctorat d'État en études africaines de la même université en 2002, où il s'est concentré sur l'Afrique occidentale contemporaine, en 2003, il est devenu professeur d'histoire et d'anthropologie politique à l'Institut d'études africaines, Université Mohammed V, consultant en Afrique et Question du Moyen-Orient et études stratégiques. Il est actuellement directeur du groupe de recherche: African Politics, directeur de doctorat à l'Université Mohammed V, professeur d'histoire africaine à l'Ecole de Gouvernance et d'Economie et à l'Université Mohammed VI Polytechnique, et directeur du Centre Afrique et Moyen-Orient Etudes AMES Centre.

Nouzha Chekrouni

Dr. Nouzha Chekrouni est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Elle possède une vaste expérience dans le milieu universitaire, ainsi que celui de la diplomatie et du leadership politique. Elle a été ambassadrice de Sa Majesté au Canada (2009-2016) et doyenne du Conseil des ambassadeurs de la Ligue arabe au Canada (2015-2016). Dr. Chekrouni a été ministre de la Communauté marocaine vivant à l'étranger (2002-2007), députée (2002-2007) et ministre des femmes et des questions sociales (1998-2002). Elle est titulaire d'une licence de la faculté de philologie de l'Université de Fès, d'un diplôme d'études supérieures et d'un doctorat en linguistique de l'Université Sorbonne Nouvelle à Paris. Dr. Chekrouni a également obtenu un certificat en éthique et relations internationales à l'Université Harvard. Elle est chercheure associée en Leadership avancé 2016 à l'Université Harvard et a enseigné la linguistique à la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Meknès.

Yahya Drissi-Daoudi

Yahya Drissi-Daoudi est Assistant de Recherche en Economie au sein du Policy Center for the New South. Ses intérêts thématiques inclus les domaines de l'action territoriale, du digital et des réalités virtuelles et augmentées, ainsi que des questions de genre, des processus sociologiques liés au corps et à l'espace, et des processus de radicalisation. Il est titulaire d'un Diplôme en Sciences Politiques et Relations Internationales et d'un Master en Gouvernance et Intelligence Internationale de Sciences Po Rabat – UIR, au Maroc, et d'un Bachelor d'Etudes Politiques et un Master de Sciences Politiques de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, en France.

M'hammed Dryef

M'hammed Dryef est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Il a occupé plusieurs postes à responsabilité, dont : Chef de cabinet au ministère de l'intérieur, gouverneur directeur de l'agence urbaine de Casablanca, directeur général de la sécurité nationale, directeur général de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Wali - directeur général des affaires intérieures, et Wali de Fès, Casablanca et Laâyoune. En outre, Mhammed Dryef a publié un livre sur l'urbanisation au Maroc ainsi que diverses études sur la décentralisation, la régionalisation et l'évaluation des politiques publiques. Il est titulaire d'un doctorat en droit public de l'Université de Grenoble, d'un diplôme de l'École nationale d'administration publique et d'un diplôme de troisième cycle en droit privé.

Karim El Aynaoui

Président du Policy Center for the New South, et Doyen de la Faculté de Gouvernance, Sciences Economiques et Sociales et Vice-Président Exécutif de l'Université Mohammed VI Polytechnique. De 2005 à 2012, il a servi à la Banque Centrale du Maroc en tant que Directeur des Etudes Economiques, des Statistiques et des Relations Internationales. Il était auparavant économiste à la Banque Mondiale. Il exerce des fonctions scientifiques et consultatives auprès de plusieurs institutions, dont le Malabo-Montpellier Panel, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, et l'Institut Français des Relations Internationales. Il est également conseiller du PDG du Groupe OCP, membre du Conseil d'administration de la Fondation OCP et Global Member de la Commission Trilatérale. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Bordeaux.

Rachid El Houdaigui

Rachid El Houdaigui est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Il occupe le poste de professeur des relations internationales à l'Université Abdelmalek Essaidi (Tanger Faculté de droit). Il est également professeur au Collège Royale de l'Enseignement Militaire Supérieur (Kenitra) et professeur invité à l'Université de Cergy-Pontoise (Paris), l'Université de Cadix (Espagne) et à La Sagesse University (Beyrouth, Liban). Mr. EL Houdaïgui est auteur de nombreux ouvrages et articles traitant des relations internationales et de la géopolitique: de la Méditerranée, l'Afrique du Nord et le monde arabe. Aussi, il est co-directeur de la revue hispano-marocaine «Paix et sécurité internationale» et responsable de l'Observatoire d'études méditerranéennes (Université Abdelmalek Essaadi).

Amal El Ouassif

Amal El Ouassif est assistante de recherche en relations internationales et géopolitique au Policy Center for the New South à Rabat, au Maroc. Auparavant, elle a travaillé comme coordinatrice de programme à la Westminster Foundation for Democracy et a été consultante en politiques de développement au bureau de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) au Maroc. Elle a fait partie du programme de formation bluebook à la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne à Bruxelles. Amal est titulaire d'un Master of Art en relations internationales et diplomaties de l'UE, du Collège d'Europe à Bruges et d'un Master en études du développement de l'UPMF-Grenoble. Ses domaines d'intérêt comprennent la coopération Afrique-Europe, la mobilité et la migration.

Larabi Jaidi

Larabi Jaïdi est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Il a occupé la position de professeur à l'Université Mohamed V de Rabat-Agdal. Ses domaines d'expertise incluent les politiques économiques, les relations économiques internationales (Europe et Monde Arabe) et l'économie des régions. Il est membre fondateur du Centre Marocain de Conjoncture et du Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée. Il a été également Conseiller du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie et des Finances. Il fait partie des experts du Conseil de la Concurrence et est membre du bureau de la fondation Adderrahim Bouabid. M. Jaïdi est aussi l'auteur de plusieurs publications portant sur le développement économique et social et sur les relations économiques internationales.

Mohammed Loulichki

Mohammed Loulichki est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Il est doté d'une expérience de plus de 40 années dans la diplomatie et les affaires juridiques. Il a occupé le poste de Directeur des Affaires Juridiques et des Traités au Ministère des Affaires Etrangères du Maroc. Il a été l'Ambassadeur du Maroc en Hongrie, Bosnie-Herzégovine et Croatie (1995-1999), Ambassadeur coordinateur avec la MINURSO (1999-2001), Ambassadeur du Maroc aux Nations-unies à Genève (2006-2008) puis à New York (2001-2003 et 2008-2014). Il a également présidé le Conseil de Sécurité (décembre 2012). Par ailleurs, l'Ambassadeur Loulichki a assuré la présidence du Groupe de Travail sur les Opérations du maintien de la Paix du Conseil de Sécurité (2012) et celle du Comité contre le Terrorisme du Conseil de Sécurité (2013). Il a été également vice-président du Conseil des Droits de l'Homme (2006-2007), et président du Comité National de suivi sur les questions nucléaires (2003-2006).

El Mostafa Rezrazi

El Mostafa Rezrazi est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Il a également été professeur de gestion de crise. Il est actuellement professeur distingué à l'école de droit de l'Université Sapporo Gakuin, et professeur invité à l'Université Mohammed V à Rabat. Il a obtenu son doctorat en affaires internationales de l'Université de Tokyo en 1998, et plus tard un doctorat de l'Université Mohammed V sur le dynamisme psychologique de Suicide Bombers (2014). Dr Rezrazi a enseigné dans plusieurs universités et centres de recherche au Japon, États-Unis, aux Emirats Arabes Unis et le Maroc. Il a servi en tant que professeur invité à l'Université de Princeton, un analyste politique au Centre Emirates pour la recherche et d'études stratégiques à Abou Dhabi, et un directeur adjoint de l'Institut des relations internationales à l'Université de Hagoromo à Osaka (Japon). En 2005, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a décoré par l'Ordre d'Officier de Wissam Al Arch. Il a également reçu le Prix du dialogue culturel Nord-Sud en 1998, Le mérite Peace Boat de messager de la paix en 2006. Il est Président de l'Association marocaine des études asiatiques et Vice-président du Groupe de recherche internationale des études transrégionales et des zones émergentes.

Abdallah Saaf

Abdallah Saaf est Senior Fellow à Policy Center for the New South et professeur de sciences politiques à l'université de Mohamed V à Rabat. Il est directeur du Centre des Etudes et Recherches en Sciences Sociales et président fondateur de l'Association marocaine de sciences politiques. Il dirige également la revue Abhath (Revue marocaine de sciences sociales). Abdallah Saaf a été membre de la Commission de révision de la constitution marocain de juillet 2011 et membre du comité scientifique du Forum Mondial des Droits de l'homme. Il fut notamment Ministre de l'Education Nationale au cours de la période du gouvernement de l'Alternance (1998-2004). Le Professeur Saaf dirige la publication régulière d'un Rapport stratégique du Maroc depuis 1995.

À propos de Policy Center for the New South

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.